

Le Président Bouteflika signe des décrets portant ratification de plusieurs accords de coopération avec des pays et des organisations

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a signé hier, conformément à l'article 91-9 de la Constitution, des décrets présidentiels portant ratification de plusieurs accords, indique un communiqué de la Présidence de la République. Il s'agit de l'accord entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Commission de l'Union africaine relatif au siège du mécanisme de l'Union africaine de coopération policière (AFRIPOL), fait à Alger le 14 mai 2017.

P. 3



DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Mardi 22 mai 2018 - 6 Ramadhan - N° 1919 - 5^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

Iftar : 19h58
Imsak : 03h38

MÉTÉO

Alger	: 23°	12°
Oran	: 25°	15°
Annaba	: 22°	13°
Béjaïa	: 22°	13°
Tamanrasset	: 35°	23°

www.dknews-dz.com

ALGÉRIE-ÉGYPTE-LIBYE
Le ministre égyptien des AE met en avant l'impératif d'assurer aux Libyens tout le soutien nécessaire

P. 7

SAHARA OCCIDENTAL
La presse nationale dénonce les provocations marocaines contre l'Algérie

P. 7

ALGÉRIE-SUISSE
M. Mebarki reçoit l'ambassadrice de Suisse à Alger pour la mise œuvre de nouveaux programmes de formation

P. 7

COMMERCE EXTÉRIEUR :

Recul du déficit, la facture alimentaire encore en hausse



Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 856 millions de dollars durant les quatre (4) premiers mois de 2018, contre un déficit de 3,878 milliards de dollars durant la même période de 2017, soit une baisse de 3,022 milliards de dollars (-78%), a appris hier l'APS auprès des Douanes.

P. 6

GRÈVE DES FONCTIONNAIRES EN FRANCE :

Perturbations annoncées sur les vols d'Air Algérie vers la France hier, aujourd'hui et demain

P. 3

LPP:
1.965 logements distribués à 7 wilayas

P. 3

Convention entre TDA et ASAL pour une exploitation «optimale» d'Alcomsat-1

P. 3



SANTÉ

RELAXATION : Que faire contre les jambes lourdes après le sport

P.p 12-13

FOOTBALL

CAN-2019 (U20) / 2^E TOUR ÉLIMINATOIRE : L'Algérie et l'Egypte au tapis, la Zambie confirme, le Nigeria au forceps

P. 21

REPORT DE LA TRAVERSÉE ALGER/MARSEILLE :

Prise en charge et indemnisation des passagers (ENTMV)

L'entreprise nationale de transport maritime de voyageurs (ENTMV) a indiqué hier dans un communiqué qu'elle avait pris en charge et indemnisé financièrement les passagers de la traversée Alger/Marseille du 17 mai courant à bord du car ferry "El-Djazair II", suite à son report en raison des mauvaises conditions météorologiques.

P. 3

MDN

PÊCHE ILLICITE DU CORAIL :

Sept plongeurs arrêtés à El-Kala

P.24

CE MATIN À L'ECOLE SUPÉRIEURE DE POLICE ALI-TOUNSI
Séminaire sur «La communication sécuritaire au sein de la Sûreté nationale»

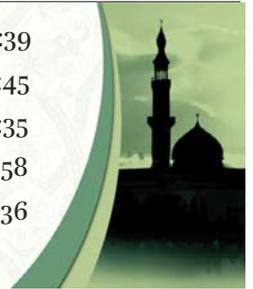
La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), organise ce matin à partir de 9h30 à l'Ecole supérieure de police Ali-Tounsi de Châteauneuf, un séminaire national au profit des cadres de la DGSN sur "La communication sécuritaire au sein de la Sûreté nationale". La rencontre sera présidée par le Directeur général de la Sûreté nationale, le général-major Abdelghani Hamel.



Horaire des prières

Mardi 6 Ramadhan 1439

Fajr	03:39
Dohr	12:45
Asr	16:35
Maghreb	19:58
Isha	21:36



JEUDI À LA LIBRAIRIE CHAÏB DZAÏR
Conférence de Mohamed Atbi



Dans le cadre de son programme culturel spécial ramadhan, les éditions ANEP, organisent jeudi 24 mai à partir de 21h30, à la librairie Chaïb Dzaïr sise 1, avenue Pasteur Alger-Centre, une conférence «Élan d'amour et souffle de miséricorde - la médecine du soufisme au chevet

d'un monde malade de violence», animée par l'auteur et spécialiste du soufisme M. Mohamed Atbi.

DU 25 AU 31 MAI À ANNABA
Festival national de la musique et de la chanson citadine

Sous le patronage du ministère de la Culture, la wilaya d'Annaba, abrite du 25 au 31 mai, la 13e édition du Festival national de la musique et de la chanson citadine.

DEMAIN AU CFP MEHDI-LAHSEN DE SOUIDANIA
Le rôle des étudiants durant la guerre de libération en débat



Sous le patronage du ministère des Moudjahidine et dans le cadre du 178e numéro de l'émission hebdomadaire «Rendez-vous avec l'histoire», le musée national du moudjahid, organise demain mercredi 23 mai à partir de 11h au Centre de formation et d'enseignement professionnels Mehdi Lahcen de Souidania (Alger), une rencontre qui portera sur «Le rôle des étudiants durant la guerre de libération».

DEMAIN À 9H30
Conférence sur «La stratégie de raffinage de Sonatrach»

La Direction générale de Sonatrach, organise demain mercredi 23 mai à partir de 9h30 en siège de l'entreprise sis à Djennane El Malik (Hydra, Alger), une conférence de presse sur "La stratégie de raffinage de Sonatrach".



CRASC D'ORAN
Célébration de la Journée mondiale de l'Afrique

A l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de l'Afrique, le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, organise aujourd'hui, un séminaire intitulé «l'Algérie et l'Afrique : hier et aujourd'hui».

COMPLEXE CULTUREL DE CHENOUA
Les soirées du ramadhan

L'Office national de la culture et de l'information (ONCI), organise ce soir à partir de 22h30, au complexe culturel de l'artiste Abdelahab-Salim de Chenoua (Tipasa), une soirée ramadaneuse animée par les artistes : Baaziz Igheslayen, Youcef Cherchalli et Abdeslam Bendifel.



Météo

	Max	Min
Alger	23°	12°
Oran	25°	15°
Annaba	22°	13°
Béjaïa	22°	13°
Tamanrasset	35°	23°

THÉÂTRE DE VERDURE LAADI-FLICI
Ferdinand et Taxi 5 en projection

Dans le cadre de la 3e édition du programme culturel «Les nuits du cinéma», l'Établissement Arts et Culture de la wilaya d'Alger, organise ce soir au théâtre de verdure Laadi Flici, une soirée cinéma avec la projection des films «Ferdinand» à 22h et «Taxi 5» à partir de ooh.

NOUVELLE PROMOTION MOBILIS POUR LES PROFESSIONNELS
Des communications illimitées H/24 et des volumes Internet inégalés !

Portant continuellement une attention particulière aux besoins de chaque client, Mobilis célèbre le mois sacré de Ramadhan avec ses abonnés professionnels et entreprises, et lance une offre promotionnelle inédite sur son offre phare la «Win Pro». La promotion Ramadhan Win Pro, procure à tous les abonnés existants de l'offre, y compris aux nouveaux souscripteurs, un double avantage sur toutes ses formules. Chaque palier, bénéficiera d'appels et de SMS illimités H24 vers le réseau Mobilis en plus de bonus internet volumineux allant jusqu'à 80Go ! Ainsi, Mobilis accorde à la communauté professionnelle une offre promotionnelle généreuse en avantages Appels, SMS et Internet, qui se traduit comme suit : WinPro 1100 : 3Go 20 Go + Appels et SMS illimités H24 vers Mobilis + 3H vers tous + 15 minutes en international. WinPro 2200 : 6Go 40 Go + Appels et SMS illimités H24 vers Mobilis + 6H vers tous + 30 minutes en international. WinPro 3300 : 10Go 60 Go + Appels et SMS illimités H24 vers Mobilis + 10H vers tous + 45 minutes en international. WinPro 4400 : 15Go 80 Go + Appels et SMS illimités H24 vers Mobilis + 15H vers tous + 60 minutes en international. Profitez-en ! Saha Ramdhanoum.



HIER À 13H11 À M'SILA
Secousse tellurique de 3,4 enregistrée à Ouled Mansour

Une secousse tellurique de 3.4 degrés sur l'échelle ouverte de Richter a été enregistrée hier à 13h11 dans la wilaya de M'sila, indique le Centre de recherche en astronomie, astrophysique et géophysique (CRAAG) dans un communiqué. L'épicentre de la secousse a été localisé à 3 km sud-est de Ouled Mansour (w. M'sila), précise la même source.

MINISTÈRE DU COMMERCE
Des SMS pour sensibiliser les consommateurs

Dans des messages adressés aux abonnés de téléphonie mobile, le ministère du Commerce, invite les consommateurs à prioriser leurs courses lors des opérations d'achat pour, d'une part, leur éviter de «revenir avec des produits dont ils n'ont pas besoin» et contribuer à lutter contre le gaspillage alimentaire durant ce mois sacré. D'autres SMS invite les citoyens à garder certains aliments, comme les viandes et les produits carnés à l'écart des autres aliments pendant la conservation et la préparation.

TRAMWAY D'ALGER
Réaménagement des horaires d'exploitation durant le Ramadhan

L'unité opérationnelle des tramways d'Alger a annoncé hier un réaménagement des horaires d'exploitation durant le mois du ramadhan, indique un communiqué de la Société d'exploitation du Tramway (Setram). Ainsi, le tramway restera opérationnel 7j/7, du dimanche au samedi de 7h à 2h45 alors que le dernier départ de Ruisseau est fixé à 1h30 et le dernier départ de Dergana à 00h14, selon le communiqué. Les derniers départs durant les quinze premiers jours de ramadhan sont fixés comme suit : Derniers départs commerciaux de Ruisseau avant la rupture du jeûne: Départ vers Dergana: 18h42, départ vers Mimouni Hamoud: 18h50-19h00, départ vers Tamaris: 19h15. Derniers départs commerciaux de Dergana avant la rupture du jeûne: Départ vers Ruisseau: 18h27, départ vers Les Fusilles: 18h35, départ vers Tamaris: 18h46 - 18h59. Quant aux derniers départs durant les quinze derniers jours du ramadhan, ils sont fixés comme suit: Derniers départs commerciaux de Ruisseau avant la rupture du jeûne: Départ vers Dergana: 18h50, départ vers Mimouni Hamoud: 19h00-19h11, départ vers Tamaris: 19h22. Derniers départs commerciaux de Dergana avant la rupture du jeûne: Départ vers Ruisseau: 18h36, départ vers Les Fusilles: 18h44, départ vers Tamaris: 18h52-19h02.



PRÉSIDENT

Le président Bouteflika signe des décrets portant ratification de plusieurs accords de coopération avec des pays et des organisations

Le président de la République, Abdelaziz Bouteflika a signé hier, conformément à l'article 91-9 de la Constitution, des décrets présidentiels portant ratification de plusieurs accords, indique un communiqué de la Présidence de la République.

Il s'agit de l'accord entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et la Commission de l'Union africaine relatif au siège du mécanisme de l'Union africaine de coopération policière (AFRIPOL), fait à Alger le 14 mai 2017.

Il s'agit également de la convention de siège entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le Centre arabe pour la prévention des risques sismiques et autres catastrophes naturelles, signée à Alger le 29 octobre 2017. Le troisième décret signé par le Chef de l'Etat est relatif à l'accord de coopération culturelle entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, signé à Addis-Abeba le 26 janvier 2014.

Le quatrième décret porte ratification de l'accord de coopération dans le domaine du tourisme entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et



populaire et le gouvernement de la République fédérale démocratique d'Ethiopie, signé à Addis-Abeba le 26 janvier 2014.

Le dernier décret signé par le président Bouteflika porte ratification de l'accord de création d'un poste frontalier terrestre au

niveau de la bande frontalière commune entre le gouvernement de la République algérienne démocratique et populaire et le gouvernement de la République islamique de Mauritanie, signé à Nouakchott le 8 novembre 2017.

SATELLITE-TÉLÉVISION

Convention entre TDA et ASAL pour une exploitation «optimale» d'Alcomsat-1

Une convention cadre entre la Télédiffusion d'Algérie (TDA) et l'Agence spatiale algérienne (ASAL) portant sur l'exploitation «optimale» du satellite Alcomsat-1 pour les besoins de télédiffusion a été signée hier à Alger.

La convention a été signée par le directeur général de TDA, Chawki Sahnine, et le directeur général de l'ASAL, Azeddine Oussedik, lors d'une cérémonie tenue au Centre téléport de TDA à Bouchaoui en présence du ministre de la Communication, Djamel Kaouane.

Les axes principaux de coopération s'articulent autour de l'exploitation des capacités du satellite dédiées à la radiodiffusion, à la définition d'une stratégie commerciale pour le développement et l'extension des services de radiodiffusion par satellite en Algérie.

L'accord porte également sur l'exploitation et la maintenance des stations terrestres de radiodiffusion TV et radio, la formation et transfert de savoir-faire dans le domaine des services de radiodiffusion TV et radio par satellite et sur l'étude, la

conception et l'ingénierie liées aux systèmes et services de radiodiffusion TV et radio.

Les prochaines étapes de cette coopération concerneront la commercialisation et l'exploitation des capacités d'Alcomsat-1 dédiées à la radiodiffusion TV et radio, a-t-on indiqué auprès de l'ASAL.

Dans une allocution, M. Kaouane a qualifié d'«historique» la signature de cette convention entre les deux entreprises publiques, saluant le travail accompli par les groupes d'experts depuis le lancement le 10 décembre 2017 d'Alcomsat-1, premier satellite algérien de télécommunications qui place le pays dans le cercle des nations disposant de leur propre plateforme de communication satellitaire.

«Les groupes d'experts travaillent d'arrache-pied pour rendre effective la mise en activité de ce satellite qui diffuse actuellement 5 chaînes publiques (Programme national, A3, Canal Algérie, TV Coran, TV Tamazight) en Haute définition (HD) et en diffusion standard (SD) ainsi que 55 chaînes radios

et le fil d'Algérie Presse Service», a-t-il ajouté. «C'est le fruit d'un travail d'équipe colossal pour donner vie à ce satellite pour qu'il soit opérationnel avant la fin de l'année», a-t-il ajouté, faisant état «des grands moyens mobilisés par les autorités publiques à leur tête le président de la République, Abdelaziz Bouteflika, pour la concrétisation de ce projet».

Kaouane invite les chaînes privées algériennes à diffuser depuis Alcomsat-1

M. Kaouane a, à cette occasion, invité les chaînes privées algériennes à diffuser leurs programmes depuis le nouveau satellite Alcomsat-1.

«Nous invitons les chaînes privées algériennes à rejoindre le satellite algérien qui est attractif du point de vue technique, car proposant notamment la diffusion en HD et en SD, ainsi que commercial et couvrant l'ensemble du territoire algérien, ainsi que les pays du Maghreb et le Sahel», a-t-il indiqué, précisant que les tests, toujours en cours, de transmission des chaînes publiques sont

également «concluants». Actuellement, sur les 9 transpondeurs d'Alcomsat-1 dédiés à la diffusion de chaînes de télévision et de radios numériques, deux sont utilisés pour les chaînes TV publiques algériennes et les 55 chaînes radios aux formats HD et SD. Les sept autres transpondeurs, pouvant recevoir jusqu'à 80 chaînes SD et 30 chaînes HD, sont ouverts à la commercialisation, a-t-on indiqué auprès de TDA.

Interrogé, par ailleurs, par la presse sur certains programmes de chaînes de télévisions privées basés sur la violence, M. Kaouane a déploré cet état de fait, expliquant cette situation par un «manque de créativité» de la part de ces chaînes, dont les programmes «ne représentent pas la société algérienne». Il a, toutefois, salué certaines chaînes de télévisions privées algériennes qui font un «travail de recherche pour améliorer constamment leurs émissions et programmes».

Pour rappel, l'ensemble des chaînes privées algériennes sont de droits étrangers et diffusent depuis des satellites étrangers.

LPP:

1.965 logements distribués à sept wilayas

Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelwahid Temmar a fait état dimanche de la distribution de 1.965 logements promotionnels publics (LPP) au niveau de sept (07) wilayas, dont 1.312 unités à Alger.

L'opération de distribution a concerné les wilayas de Djelfa (20 unités), Bordj Bou Arreridj (40 unités), Tlata (220), El Tarf (51), Chlef (60), Blida (262) et Alger (1.312 unités), a précisé le ministre lors d'une cérémonie de remise des clés aux souscripteurs LPP de la cité Ben Dada à Staoueli (Alger).

S'agissant de la wilaya d'Alger, le ministre a fait savoir que les 1.312 logements promotionnels publics sont répartis sur les communes de Ain Benian (240 unités sur un total de 440), Staoueli (384 unités sur un total de 872), Bordj El Bahri (192 unités sur un total de 600) et Reghaïa (496 unités sur un total de 1802).

Selon le programme tracé par le ministère en coordination avec les autorités locales, d'autres quotas de logements promotionnels publics seront distribués à Alger «le mois de juillet prochain», a annoncé le ministre.

Dans ce sillage, M. Temmar a indiqué que le programme national du LPP, lancé sur tout le territoire, prévoit 39.757 unités, dont plus de 15.000 ont déjà été réalisées et 24.598 unités en cours de réalisation, avec des taux d'avancement différents d'une wilaya à une autre.

A ce propos, le ministre a insisté sur l'impératif de respecter les délais de réalisation et d'assurer le suivi et le contrôle des travaux, rappelant les instructions qu'il avait données, avril dernier à Alger, lors d'une visite d'inspection aux chantiers de l'Entreprise nationale de promotion immobilière (ENPI) concernant le suivi de tous les projets au niveau national y compris le logement promotionnel public.

ARMÉE

Gaïd Salah félicite l'Ecole des Cadets de la Nation de Sétif vainqueur de la Compétition "Inter-Lycées" (MDN)

Le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, Vice-ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major de l'Armée nationale Populaire (ANP), a adressé ses «vives félicitations» à l'Ecole des Cadets de la Nation de Sétif qui a remporté la 3ème Edition de la Compétition "Inter-Lycées", a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). "Suite au succès de l'équipe de l'Ecole des Cadets de la Nation de Sétif

en 5ème Région Militaire, qui a remporté le titre de la finale de la 3ème Edition de la Compétition "Inter-Lycées", face à la sélection des Lycées de Skikda, le Général de Corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, Vice-ministre de la Défense Nationale, Chef d'Etat-Major de l'ANP, a exprimé ses vives félicitations à la Direction de l'Ecole, et à travers elle, aux Cadets lauréats du titre, pour le résultat remarquable enregistré, en les exhortant à la nécessité de

poursuivre les efforts et à la persévérance dans leurs hautes études scientifiques, ainsi que de faire preuve d'un comportement exemplaire tout au long de leur cursus de formation", précise la même source. "Cette consécration méritée, qui s'ajoute aux résultats excellents qui ne cessent d'être réalisés par les Ecoles des Cadets de la Nation, créées à la faveur de la décision de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef Su-

prême des Forces Armées, Ministre de la Défense Nationale, confirme la qualité de la formation dispensée par les Etablissements de Formation de l'ANP, grâce au suivi permanent et l'importance que lui accorde le Haut Commandement, qui a réunis tous les facteurs de succès pour ces viviers de formation, pour les ériger en un pôle d'excellence, pourvoyant notre armée en élites militaires futures", souligne le communiqué du MDN. **APS**

APN: Révision du règlement intérieur pour s'adapter aux nouvelles exigences constitutionnelles

La révision du règlement intérieur de l'Assemblée populaire nationale (APN), présenté lundi aux députés vise à l'adapter aux nouvelles exigences constitutionnelles, de façon à renforcer l'action institutionnelle de l'Etat et l'équilibre au sein des institutions constitutionnelles.

Le projet de règlement intérieur de l'assemblée, qui comprend 151 articles, intervient pour «créer une cohérence entre ses articles et combler les vides juridiques», sur la base de l'expérience acquise durant les précédentes législatures, selon le rapport préliminaire présenté par le rapporteur de la commission juridique et administrative de l'assemblée, Nabi Hebri, lors d'une séance plénière présidée par Saïd Bouhadja, président de l'APN.

Des articles de la loi organisent les mesures relatives à l'ouverture de la législature, à la validation de la qualité de membre, à l'élection du président de l'APN et au procédé d'élection du président de l'assemblée.

Le texte organise les organes et instances de l'assemblée: le bureau de l'assemblée, les commissions permanentes, la conférence des présidents, le comité de coordination et les groupes parlementaires.

Le bureau de l'assemblée est composé du président de l'assemblée et de 9 vice-présidents qui sont élus pour un mandat d'une année renouvelable.

Les représentants des formations habilitées à former un groupe parlementaire s'accordent, lors d'une réunion, convoquée par le président de l'assemblée, sur la répartition des postes des vice-présidents entre les formations qu'ils représentent, sur la base de leur représentation proportionnelle.

Le bureau de l'assemblée a pour mission d'organiser le déroulement des séances de l'assemblée et de fixer l'ordre du jour et les dates de tenue de ces séances, en concertation avec le gouvernement, de fixer les modes de scrutin et de se prononcer sur la recevabilité des propositions de lois, d'amendements et de règlements ainsi que sur le projet d'ordre du jour présenté par les groupes parlementaires de l'opposition.

Selon ce texte de loi, l'APN constitue, en début de législature, ses 12 commissions permanentes pour un mandat d'une année renouvelable, outre le renouvellement partiel ou total des membres des commissions permanentes selon les modes définis dans le règlement intérieur.

L'article 50 de la loi stipule la mise sur pied d'une mission temporaire d'information sur un sujet précis ou une situation donnée, à la demande d'une commission permanente, déposée auprès du bureau de l'Assemblée 10 jours avant la date proposée pour le début du travail de la mission.

Dans le cas où la demande est acceptée, le président de l'APN soumet le programme de la mission au Premier ministre et dans le cas d'un refus de la demande, le président de l'APN informe le président de la commission concernée.

Chaque mission temporaire d'information, composée de 7 à 9 membres au maximum, élabore un rapport sur sa mission pour le présenter au président de l'Assemblée.

La commission permanente peut organiser des journées parlementaires sur un sujet relevant de sa compétence, à l'initiative de son bureau et après l'aval du bureau de l'Assemblée.

Elle ne peut organiser plus d'une journée parlementaire durant la session parlementaire. L'article 56 de la loi prévoit les dispositions relatives à la constitution de groupes parlementaires. Chaque groupe parlementaire compte dix (10) députés au moins.

Un député ne peut faire partie de plus d'un groupe parlementaire.

Le projet de ce règlement a consacré plusieurs articles au traitement du phénomène de l'absentéisme des députés lors des séances plénières et des réunions des commissions.

APN

APN: Le projet du règlement intérieur présenté

Le projet du règlement intérieur de l'Assemblée populaire nationale (APN) qui sera présenté lundi pour examen, s'inscrit dans le cadre du parachèvement du parcours de la réforme constitutionnelle et politique issue de la nouvelle Constitution.

En vertu des dispositions de la Constitution de février 2016, le Parlement a été consacré en tant qu'institution constitutionnelle compte tenu de sa composante humaine et de ses missions.

Ce projet de loi comprend 151 articles fixant l'organisation de l'APN, son fonctionnement, les procédures d'ouverture de la législature, les organes de l'Assemblée, la composition des commissions et leurs compétences ainsi que l'organisation des journées parlementaires.

Les nouvelles dispositions régissent également le déroulement des travaux de l'Assemblée, l'examen des propositions de lois, le vote, l'adoption et les me-



sures disciplinaires durant les séances plénières.

Ainsi, l'article 109 traite des dispositions régissant les questions orales et écrites et les réponses des membres du gouvernement. Quant à l'article 120,

il prévoit les procédures juridiques relatives à la création d'une commission d'enquête sur un affaire d'intérêt général. Outre la création des groupes parlementaires et la représentation de l'Assemblée dans

les instances nationales et les parlements régionaux et internationaux, le nouveau texte de loi prévoit également les procédures relatives à l'exclusion et à la levée de l'immunité parlementaire.

Le projet de loi portant règlement intérieur de l'APN consacre plusieurs articles à l'absentéisme des députés

Le projet de loi portant règlement intérieur de l'Assemblée populaire nationale (APN), présenté lundi en séance plénière devant les députés, consacre plusieurs articles au traitement du phénomène de l'absentéisme répété et injustifié des membres lors des séances plénières et réunions des commissions.

En vertu de l'article 68 dudit projet de loi, le député doit assister aux séances plénières de l'Assemblée et aux travaux des commissions, dont il est membre.

Il doit adresser une notification au président de l'Assemblée au sujet de son absence qui n'est justifiable que dans trois cas: sa participation à une activité officielle dans sa circonscription électorale, son départ en mission à l'étranger ou un congé de maladie ou de maternité.

Un avertissement écrit est adressé au député après le cumul de trois absences injustifiées aux travaux des commissions et aux séances plénières, en sus d'une ponction sur l'indemnité parlementaire perçue par ce dernier, comptabilisée sur la base des journées d'absence aux travaux des commissions et aux séances plénières.

Le cumul de trois absences successives injustifiées durant la même session prive le député concerné du droit de postuler à un quelconque poste au sein de l'Assemblée au titre du prochain renouvellement. Cependant, le député absent sans préavis peut justifier son absence par écrit au président de l'Assemblée ou au président de la commission, selon le cas.

Lors des séances plénières, il est permis de retirer la parole au député qui l'a prise sans permission, perturbant ainsi le débat. Il est interdit au député de prendre la parole après



trois avertissements, pour propos violents, attitude ayant gravement perturbé l'ordre dans la salle, ou provocation ou menace proférée à l'encontre d'un collègue lors de la séance.

L'interdiction au député de prendre la parole implique sa privation de participer aux débats de trois séances consécutives.

En cas de récidive, la durée est prolongée à 6 séances.

Il est convoqué ensuite par le bureau pour examiner l'affaire et prendre une décision.

Le président de la séance peut interrompre l'intervention d'un député s'il porte atteinte aux principes de la société algérienne, à la révolution de libération nationale ou à ses symboles, au président de la République ou s'il évoque une affaire de justice en cours.

L'article 136 de ce projet fixe les procédures de levée de l'immunité parlementaire, conformément aux dispositions de la Constitution. La demande de levée doit être introduite auprès du bureau de l'Assemblée populaire nationale par le ministre de la justice. Elle est soumise à la Commission chargée des affaires juri-

diques qui élabore un rapport dans un délai de deux (2) mois à partir de la date de la saisine.

L'Assemblée populaire nationale tranche dans un délai de trois (3) mois à partir de la date de la saisine.

L'Assemblée populaire nationale se prononce au cours d'une séance à huis-clos, au scrutin secret et à la majorité de ses membres, après audition du rapport de la commission et de l'intéressé. Sur avis du ministre de la justice, le bureau de l'Assemblée populaire nationale peut déclencher la procédure de déchéance du mandat d'un député et y trancher lors d'une séance à huis-clos au scrutin secret et à la majorité de ses membres, après audition du rapport de la commission et de l'intéressé.

L'Assemblée populaire nationale peut sur prononcé d'un jugement définitif, révoquer le mandat de l'un de ses membres qui aurait accompli un acte indigne de son mandat.

L'Assemblée populaire nationale déchoit le député de son mandat si ce dernier change volontairement l'appartenance politique au sein de laquelle il a été élu.

LE MINISTRE DES RELATIONS AVEC LE PARLEMENT, MAHDJOUR BEDDA : «Le projet de loi relative à la justice militaire dicté par l'évolution du système législatif»

Le ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda, a affirmé dimanche à Alger que le projet de loi relative à la justice militaire est dicté par l'évolution du système législatif et aux modifications décidées le Président de la République suite à l'amendement constitutionnel de 2016».



Le projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 71-28 du 22 avril 1971 portant Code de justice militaire, «vient se conformer à l'évolution du système législatif et aux modifications décidées par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, suite à l'amendement constitutionnel de 2016 afin de poursuivre les profondes réformes politiques qu'il a initiées depuis son investiture et qui ont contribué à la consolidation des fondements de la bonne gouvernance et l'établissement de l'état de droit», a précisé M. Bedda lors de la présentation du projet de loi, devant les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), au nom du vice-ministre de la Défense nationale, chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, le général corps d'armée Gaid Salah.

Lors de cette séance plénière, tenue sous la présidence de M. Saïd Bouhadja, le ministre a précisé que l'amendement des dispositions régissant la Justice militaire est devenu «impératif» pour s'adapter à la législation

en vigueur, et ce, à travers l'actualisation de ces amendements pour assurer «toutes les garanties nécessaires dans le cadre d'un procès équitable, étant donné que la Justice militaire est une juridiction compétente au sein du système national».

Pour M. Bedda, ce texte de loi se veut «un saut qualitatif dans le degré de la légalité des procédures judiciaires à travers les différentes dispositions qu'il prévoit et qui respectent, dans leur ensemble, les principes du Code de procédures pénales», ajoutant que c'est là «une avancée qualitative en matière de renforcement des droits et libertés du citoyen et de consécration des règles de base de la justice algérienne».

Ce projet de loi vise «la consécration du droit des justiciables à un procès équitable à travers le respect des règles et normes régissant les différentes étapes de la poursuite et du procès en matière pénale, ainsi que la concrétisation du principe du double degré de juridiction avec la création de juridictions militaires d'appel à cet effet, ce qui représente une application expresse de l'article 160 de la Constitution».

Il vise également «la mise en conformité avec les lois de la République en préservant la spécificité des jugements militaires et en respectant les mêmes principes et procédures régissant les juridictions de Droit commun, et ce sous

le contrôle de la Cour suprême». Le ministre a mis en avant des réformes «sérieuses» du Code de Justice militaire englobant 154 les articles, dont 130 amendés dans le fond et 24 dans la forme, avec la consécration de nouvelles terminologies, précisant que 26 nouveaux articles ont été introduits et 13 articles annulés, en sus de l'abrogation des dispositions relatives à la peine de dégradation militaire, l'isolement et la perte de grades.

Les amendements portent, dans leur ensemble, sur 4 principaux axes relatifs à l'organisation et à la compétence des juridictions militaires à travers plusieurs procédures, dont l'institution d'une Cour d'appel militaire auprès de chaque région militaire, de chambres d'accusation et l'élargissement de la compétence du tribunal militaire devant statuer en matière pénale, ainsi que le transfert de compétence concernant les crimes contre la sûreté de l'Etat commis par des civils, des juridictions militaires vers les juridictions relevant du Droit commun.

Le deuxième axe concerne les procédures pénales militaires dont les amendements prévoient leur adaptation aux dispositions du Code de procédure pénale, l'instauration du contrôle de la Cour suprême et la compétence du ministre de la Défense dans la mise en mouvement de l'action publique ainsi que l'élargissement de la qualité d'officiers de police judiciaire aux militaires exerçant les fonctions d'officier de police judiciaire, conformément à l'article 15 du Code de procédure pénale». Le troisième axe des

amendements porte sur les crimes à caractère militaire et les sanctions applicables.

Les amendements prévoient le retrait des sanctions professionnelles et disciplinaires du Code de justice militaire.

Quant au quatrième axe concerne les dispositions transitoires relatives aux jugements appelés, rendus par les tribunaux militaires avant l'entrée en vigueur de ce Code, lesquels seront transmis à la Cour d'appel militaire.

Le texte de loi prévoit en effet l'installation de deux Cours d'appel militaires à Blida et Ouargla en attendant la création d'une Cour d'appel militaire au niveau de chaque région.

Intervenant à l'ouverture de la séance, le président de l'APN, M. Saïd Bouhadja a déclaré que le projet de loi relatif à la Justice militaire «revêt une importance majeure et s'inscrit dans le cadre des réformes globales menées par l'Algérie au titre du programme du président de la République pour la réforme de la Justice». A cette occasion, M. Bouhadja a rendu hommage à l'Armée nationale populaire (ANP) qui «s'acquitte, avec mérite et efficacité, de son rôle constitutionnel» valorisant «les manœuvres qu'elle organise et qui démontrent le degré d'opérabilité et la haute combativité de ses éléments».

Par ailleurs, M. Bouhadja a félicité les étudiants algériens à l'occasion de la journée nationale de l'Etudiant ainsi que le député, Djamel Bouras, qui a été élu au poste de vice-président du parlement panafricain (PAP).

Les députés valorisent le projet de loi relatif à la Justice militaire

Le membre de l'Assemblée populaire nationale (APN) ont été, dimanche à Alger, unanimes à valoriser le projet de loi relatif à la Justice militaire, le qualifiant de «pilier» et de «saut qualitatif», venu consolider l'arsenal juridique en matière d'indépendance de la justice.

Lors du débat autour du projet de loi modifiant et complétant l'ordonnance 71-28 portant Code de Justice militaire, présenté par le ministre des Relations avec le Parlement, Mahdjoub Bedda lors d'une plénière présidée par M.

Saïd Bouhadja, les intervenants ont salué les dispositions contenues dans ce texte de loi.

La députée du Front de libération nationale (FLN), Hadda Soufi a qualifié ce projet de loi «de pilier venu s'ajouter au système juridique dans le cadre de la modernisation du secteur de la justice en matière d'indépendance de la justice».

Le député Habib Senouci, de la même

formation politique, a affirmé que le projet de loi constitue «un saut qualitatif dans la promotion des droits de l'Homme», mettent l'accent sur «les solides garanties assurant au prévenu un procès équitable».

De son côté, la députée du groupe parlementaire du Rassemblement national démocratique (RND), Noura Labiod a salué les dispositions prévoyant de mettre la justice militaire sous le contrôle de la Cour suprême.

Pour sa part, le député Nasser Hamdadouche (MSP) s'est félicité de l'examen, «sans réserves», de ce projet de loi en dépit de ses particularités et de la spécificité de l'institution militaire, exprimant, par la même, l'aspiration du MSP à «l'intégration de la Justice militaire dans la Justice de droit commun».

Le même député a salué l'harmonie du texte juridique avec la Constitution amendée en 2016, notamment avec la

création de la chambre d'accusation, en tant qu'occasion de se défendre, exprimant cependant des réserves quant aux mesures d'extension de la qualité d'officier judiciaire, mettant en garde contre le danger de «fourvoyer ces compétences». De son côté, la députée Chafika Ferarma (Union Ennahda-Adala-Bina) a estimé que le projet de loi est à même «de renforcer le professionnalisme de l'Armée populaire nationale», proposant l'élaboration d'une loi propre aux magistrats militaires.

Pour sa part, le député Mustapha Nouassa (TAJ) a affirmé que ce texte «constitue une preuve de l'adaptation de l'institution militaire aux mutations que connaît l'Algérie dans le cadre de l'édification de l'Etat de droit».

Par ailleurs, le député Djelloul Djoudi (PT) s'est interrogé sur «les garanties» apportées par le projet de loi au justiciable pour un procès équitable.

Le caractère spécifique de la Justice militaire n'en fait pas une justice d'exception

Le ministre des Relations avec le Parlement Mahdjoub Bedda, a affirmé dimanche à Alger que le caractère spécifique de la Justice militaire n'en fait pas une justice d'exception au regard des développements qu'elle a connus et qu'elle «fait partie intégrante de l'ordre juridique national».

Répondant aux préoccupations des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre du débat autour du projet de loi, le ministre a déclaré que le caractère spécifique de la Justice militaire «n'en fait pas une justice d'exception» au regard des développements qu'elle a connus», ajoutant que la Justice militaire «exerce sous le contrôle de la Cour Suprême fait partie intégrante de l'ordre juridique national».

A ce propos, le ministre a fait savoir que «le caractère spécifique de la Justice militaire n'est pas propre à l'Algérie et que c'est la tendance dans la majorité des pays du monde», affirmant que «les politiques judiciaires en Algérie s'orientent vers la création d'instances judiciaires spécialisées, et ce à travers la mise en place déjà de pôles judiciaires spécialisés».

Partant, a-t-il ajouté, la Justice militaire est en parfaite harmonie avec ces politiques.

A la question de savoir si les magistrats militaires ont les mêmes droits de leurs homologues civils et sur une éventuelle loi propre à cette catégorie, M.

Bedda a indiqué que «cette préoccupation est prise en charge par le texte de loi à travers l'article 11 qui stipule que le Statut du magistrat militaire sera fixé par une loi spécifique».

«Il n'y a pas lieu de parler de magistrats et de magistrats militaires, l'article 3 de ce projet de loi instaure une règle générale précisant les personnes auxquelles s'applique le Code de la Justice militaire», a-t-il encore souligné.

Quant aux garanties accordées aux justiciables, le ministre a affirmé que «le projet est adapté aux amendements introduits au Code de procédure pénale qui garantit un procès juste et équitable et consacre toutes les garanties prévues par la Convention internationale des droits civils et politiques à travers une nouvelle organisation des juridictions militaires, la séparation entre les fonctions judiciaires et l'annulation de l'obligation de la présence de la défense avec le prévenu».

S'agissant de la question sur la consécration dans le texte de la possibilité de faire appel à une défense civile, M. Bedda a expliqué que «le projet de loi garantit au justiciable le droit à la défense conformément à l'article 169 de la constitution en lui offrant la possibilité de faire appel à une défense militaire sans interdire le recours à un avocat».

Concernant les prérogatives de la police judiciaire militaire, le ministre a précisé «qu'elle est compétente en matière de crimes à caractère militaire et son champ d'intervention est régit par une des règles précises».

APS

GESTION D'EAU : L'ADE ambitionne à réduire le taux de fuites à 18% d'ici 2030 (DG)

L'Algérienne des eaux (ADE) ambitionne à réduire le taux de fuites sur son réseau d'eau de 30% à 18% d'ici 2030, a annoncé lundi son directeur général, Smain Amirouche. «Le taux de pertes actuellement est de l'ordre de 30%. Toutes les opérations qui sont en cours, projetées ou financées, tendent à ce que d'ici 2030 nous ramèneront le taux de fuites à un taux acceptable qui se situe entre 18 à 20%», a indiqué M. Amirouche qui s'exprimait sur les ondes de la Radio algérienne. Pour ce faire, l'ADE a demandé un financement annuel de 5 à 10 milliards de dinars, selon le directeur général soulignant que la rénovation du réseau constitue une «priorité» pour l'ADE. Ce programme de rénovation permettra principalement de mieux préserver les ressources en eau dans un pays qui recourt aux opérations de dessalement d'eau de mer, très coûteuse, pour satisfaire la totalité de ses besoins, a-t-il avancé. Outre les fuites d'eau, le raccordement illicite au réseau entraîne des pertes de 15% du volume global produit, note par ailleurs le premier responsable de l'ADE. Concernant la saison estivale prochaine, M. Amirouche a rassuré quant à une alimentation «confortable» en eau potable dans la plupart des wilayas du pays. Il rappelle, dans ce cadre, qu'un programme a été mis en place en novembre dernier pour éviter les perturbations enregistrées durant l'été 2017. Ce programme qui comprend notamment la mise en service de nouveaux raccordements, transferts d'eau et forages, permettra une alimentation quotidienne sur des plages d'horaire entre 16 et 18 heures/jour. Ces efforts ont été également soutenus par une forte pluviométrie enregistrée cette saison avec un taux de remplissage des barrages qui a atteint ce mois de mai près de 70%, selon le directeur général. Evoquant le problème des créances de l'ADE, M. Amirouche a précisé que sur les 46 milliards de dinars non payés par les clients de l'entreprise, 16 milliards sont des créances «très anciennes» et par conséquent «ir-récupérables». Les créances de l'ADE auprès des institutions publiques représentent 8 milliards de dinars qui sont en cours de règlement suite à la correspondance du ministère de l'intérieur adressée aux walis pour accélérer le paiement de ces créances. Le reste des créances sont celles des ménages et industriels et sont «en train d'être récupérées au fur et à mesure», ajoute-t-il. Toutefois, le montant des créances est resté quasiment stable depuis deux années, constate M. Amirouche soulignant que les factures fraîches sont récupérées régulièrement à 95%.

PÉTROLE Le Brent à 78,30 dollars lundi à Londres

Les cours du pétrole restaient solides hier en cours d'échanges européens, après que le baril de Brent a brièvement touché les 80 dollars la semaine dernière, et alors que le chef de la diplomatie américaine est resté ferme vis-à-vis de l'Iran. Dans l'après-midi, le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en juillet valait 78,30 dollars sur l'Intercontinental Exchange (ICE) de Londres, en baisse de 21 cents par rapport à la clôture de vendredi. Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de «light sweet crude» (WTD) pour juin prenait 31 cents à 71,59 dollars une heure après son ouverture. «Les pressions à la hausse sur les prix sont restées au premier plan, du fait d'une foule d'éléments autour de l'offre», a fait valoir Stephen Brennock, analyste pour PVM. Le baril de Brent a touché la semaine dernière le seuil symbolique des 80 dollars et les prix restent proches de leurs plus hauts en trois ans et demi. Alors que le Brent évoluait à la baisse en milieu de séance européenne, la déclaration du chef de la diplomatie américaine, Mike Pompeo, affirmant que les Etats-Unis allaient exercer une «pression financière sans précédent» sur le régime iranien, avec «des sanctions les plus fortes de l'histoire», a fait remonter les cours sans pour autant les faire revenir durablement dans le vert. M. Pompeo a en outre assuré que les entreprises qui feraient affaire en Iran dans des secteurs interdits par les sanctions américaines «seront tenues responsables». Dimanche, le ministre iranien des Affaires étrangères avait estimé que les engagements de l'Union européenne pour sauver l'accord nucléaire, après la sortie des Etats-Unis, étaient à ce stade insuffisants. Autre élément d'inquiétude autour de l'offre: le Venezuela. Selon Jasper Lawler, analyste pour London Capital Group, le «simulacre» d'élection qui s'est tenu dimanche «pourrait ouvrir la porte à des sanctions américaines visant l'industrie pétrolière», déjà en grande difficulté du fait de la crise politique et économique. Le président vénézuélien Nicolas Maduro a été réélu jusqu'en 2025. Enfin, «les difficultés des pipelines nigériens ont rejoint les coupes menées par l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep), engagée depuis 2016 dans un accord de réduction de l'offre et le plongeon de la production vénézuélienne, dans les facteurs» explicatifs de la hausse des prix, a ajouté M. Brennock. Le Nigeria a annoncé ce week-end le déploiement de drones pour protéger les installations pétrolières dans la région du delta du Niger.

COMMERCE EXTÉRIEUR : Recul du déficit, la facture alimentaire encore en hausse

Le déficit commercial de l'Algérie a atteint 856 millions de dollars durant les quatre (4) premiers mois de 2018, contre un déficit de 3,878 milliards de dollars durant la même période de 2017, soit une baisse de 3,022 milliards de dollars (-78%), a appris hier l'APS auprès des Douanes.

Les exportations ont atteint 14,368 milliards de dollars (mds usd) de janvier à avril 2018 contre 12,117 mds usd, soit une hausse de 18,6% correspondant à une augmentation de 2,25 mds usd entre les deux périodes de comparaison, précise le Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes (Cnis). Pour les importations, elles ont légèrement reculé à 15,224 mds usd contre 15,995 mds usd, soit une baisse de 771 millions de dollars correspondant à un recul de 4,82%. Les exportations ont assuré la couverture des importations à hauteur de 94% durant les quatre premiers mois de 2018 contre 76% à la même période de l'année précédente. Les hydrocarbures ont encore représenté l'essentiel des ventes algériennes à l'étranger (93,71% du montant global des exportations) en s'établissant à 13,45 mds usd contre 11,42 mds usd, soit une hausse de 2,03 mds usd (+17,8%). Toujours marginales, les exportations hors-hydrocarbures se sont établies à 917 millions usd sur les 4 premiers mois de 2018 (6,3% des exportations globales), même si elles ont augmenté de 31,75% par rapport à la même période de 2017. Les exportations hors hydrocarbures étaient composées des demi-produits avec 701 millions usd (contre 522 millions usd), des biens alimentaires avec 137 millions usd (contre 122 millions usd), des produits bruts avec 42 millions usd (contre 26 millions usd), des biens d'équipement industriels avec 25 millions usd (contre 21 millions usd) et des biens de consommation non alimentaires avec 12 millions usd (contre 5 millions usd).

La facture des produits alimentaires en hausse, les carburants en recul

Pour ce qui est des importations, il est constaté que la facture globale des produits alimentaires continue à connaître une tendance haussière dont notamment les céréales et laits. La facture globale des biens alimentaires s'est établie à 3,15 mds usd contre 3 mds usd, en hausse de près de 5%. Outre les produits alimentaires, les produits qui ont également connu une augmentation des importations sont les groupes des produits bruts, des biens de consommation non alimentaires et des demi-produits. Pour le Groupe des produits bruts, les importations ont grimpé à 653 millions usd contre 579 millions usd (+12,8%). Concernant les biens de consommation non alimentaires, ils ont été importés pour 2,9 mds usd contre 2,6 mds usd (+8,07%) alors que la facture des demi-produits a coûté 3,65 mds usd contre 3,53 mds usd (+3,6%). Par contre, des baisses d'importations significatives ont été relevées pour les biens d'équipements agricoles et industriels ainsi que les biens énergétiques et lubrifiants (carburants).



Ainsi, la facture d'importation des biens d'équipements agricoles s'est établie à 187 millions usd contre 250 millions usd (-25,2%).

Pour les biens d'équipements industriels, ils ont été importés pour 4,13 mds usd contre 5,34 mds usd (-22,6%).

Quant à la facture d'importation des biens énergétiques et lubrifiants (carburants), elle a commencé à connaître une tendance à la baisse en s'établissant à 543 millions usd contre 613 millions usd (-11,42%).

En terme de mode de financement des importations, sur les 15,22 mds usd des biens importés, un montant de 9,17 mds usd a été payé par cash.

Les lignes de crédit ont financé les importations pour un montant de 5,5 mds usd, tandis que le reste des importations a été financé par le recours à d'autres moyens de paiement pour un montant de 551 millions usd, et par les comptes devises propres des importateurs pour 1 million usd.

L'Italie maintient sa place de premier client de l'Algérie

Concernant les partenaires commerciaux, il est constaté que l'Italie s'est classée premier client de l'Algérie alors que durant les deux premiers mois 2018, c'était l'Espagne qui occupait la tête du podium.

Ainsi, les cinq premiers clients de l'Algérie ont été l'Italie avec 1,92 mds usd (13,4% des exportations globales algériennes), suivie de l'Espagne avec 1,74 mds usd (12,1%), de la France avec 1,6 mds usd (11,1%), des Etats-Unis avec 1,4 mds usd (10%) et de la Grande-Bretagne avec 827 millions usd (5,7%).

Quant aux principaux fournisseurs de l'Algérie, la Chine est encore venue en tête avec 2,3 mds usd (15,13% des importations globales algériennes), suivie de la France avec 1,55 mds usd (10,2%), de l'Italie avec 1,22 mds usd (8%), de l'Espagne avec 1,17 mds usd (7,7%) et de l'Allemagne avec 1,12 mds usd (7,4%).

Les principaux clients de l'Algérie durant les quatre premiers mois 2018

Voici la liste des principaux pays clients de l'Algérie et le montant des exportations algériennes vers chacun de ces pays sur les quatre premiers mois de 2018, ainsi que l'évolution des exportations algériennes (hausse ou baisse) vers ces pays par rapport à la même période de 2017.

(Source: Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes-Cnis):

Pays	Valeur (Millions de dollars)	Evolution
-Italie	1.921	-16,37%

-Espagne	1.739	+16,4%
-France	1.601	+13%
-USA	1.422	+40%
-Gde-Bretagne	827	+40,2%
-Turquie	790	+33%
-Maroc	707	.
-Pays-Bas	658	-18,8%
-Brésil	638	-20,6%
-Portugal	436	+28,6%
-Belgique	399	+33,4%
-Inde	387	+21%
-Tunisie	300	+53%
-Corée du sud	244	.
-Chine	240	.
Sous-total	12.309	.
TOTAL	14.368.	.

Les principaux fournisseurs de l'Algérie durant les quatre premiers mois 2018

Voici la liste des principaux pays fournisseurs de l'Algérie et le montant des importations auprès de ces derniers sur les quatre premiers mois de 2018, ainsi que l'évolution des importations (hausse ou baisse) auprès de ces pays par rapport à la même période de 2017. (Source: Centre national de l'informatique et des statistiques des Douanes-Cnis):

Pays	Valeur (Millions de dollars)	Evolution
-Chine	2.303	-28%
-France	1.557	+15,8%
-Italie	1.222	+9,3%

-Espagne	1.171	+19,5%
-Allemagne	1.123	+8%
-Argentine	888	+59%
-Turquie	736	+6,02%
-USA	516	-13,04%
-Brésil	424	-16%
-Corée du sud	414	.
-Inde	405	+5,64%
-Russie	304	-30,2%
-Belgique	240	+16%
-Canada	202	.
-Nouvelle Zélande	200	.
Sous-Total	11.705	.
TOTAL	15.224	.

ALGÉRIE-EGYPTE-LIBYE

Le ministre égyptien des AE met en avant l'impératif d'assurer aux Libyens tout le soutien nécessaire

Le ministre égyptien des Affaires étrangères, Sameh Chokri, a mis en avant, lundi à Alger, l'impératif d'assurer aux Libyens tout le soutien nécessaire afin qu'ils puissent prendre les choses en main et mettre en place une feuille de route pour sortir de la crise que connaît leur pays.



Dans une déclaration à la presse après son arrivé à Alger pour prendre part à la réunion ministérielle tripartite, Algérie-Egypte-Tunisie, sur la Libye, le chef de la diplomatie égyptienne a mis l'accent sur l'impératif de «trouver une solution à la souffrance du peuple libyen, qui n'a que trop duré, et ce en lui assurant tout le soutien nécessaire afin que les frères libyens puissent prendre les choses en main à travers la

mise en place d'une feuille de route de leur avenir pour préserver la stabilité et réaliser le développement et la prospérité». M. Sameh Chokri a précisé que sa visite s'inscrit dans le cadre de la poursuite de «la concertation entre l'Algérie, la Tunisie et l'Égypte pour aider la Libye à rétablir les institutions de l'État et ouvrir à la sortie de la crise pour le renforcement de la stabilité dans la région». Par ailleurs, le ministre égyptien

des Affaires étrangères a affirmé que cette visite est une opportunité pour examiner avec le ministre des affaires étrangères, Abdelkader Messahel, les relations bilatérales et les questions régionales et internationales d'intérêt commun, à leur tête les relations de coopération au sein de l'Union africaine (UA). M. Messahel présidera la réunion tripartite avec son homologue égyptien et le ministre tunisien des affaires

étrangères, Khemaies Jhinaoui pour passer en revue les derniers développements en Libye, notamment au double plan politique et sécuritaire. Ils examineront en outre «les voies et moyens d'approfondir les efforts de leurs pays en vue de contribuer à l'accélération du processus de règlement de la crise dans le cadre de l'accompagnement des Libyens sur la voie du dialogue et de la réconciliation».

SAHARA OCCIDENTAL:

La presse nationale dénonce les provocations marocaines contre l'Algérie

Plusieurs titres de la presse nationale paraissant hier ont dénoncé de «nouvelles provocations» et une «dangereuse escalade» marocaines à l'encontre de l'Algérie, suite aux différentes déclarations de responsables marocains voulant clairement impliquer l'Algérie dans le conflit du Sahara occidental.

Le Quotidien d'Oran, qui a titré à sa Une «Nouvelles provocations marocaines, l'ONU appelle à la retenue», parle de «panique» du Maroc, dont «les accusations contre l'Algérie et la République sahraouie s'expliquent par l'organisation ce lundi à Tifariti (territoires sahraouis libérés) de manœuvres militaires de l'ALPS à l'occasion du 45ème anniversaire du début de la lutte de libération sahraouie contre l'ancienne puissance coloniale, l'Espagne».

Le même journal ajoute que «à la suite de ces gesticulations marocaines, le secrétaire général de l'ONU, a appelé samedi dans un communiqué à la plus grande retenue au Sahara occidental, mettant en garde contre une modification du statu quo».

«Le Maroc est en fait incorrigible et veut à tout prix entraîner l'Algérie dans une logique absurde, celle du déni du droit d'un peuple à s'exprimer sur son avenir politique, et dans la foulée maintenir la région dans un étrange état de non-Maghreb», commente l'éditorialiste du Quotidien d'Oran.

Pour sa part, El Watan a rapporté, dans son article intitulé «Conflit du Sahara occidental: La surenchère marocaine», que «la dangereuse escalade marocaine s'accompagne depuis quelques semaines de provocations à l'encontre de l'Algérie que le roi Moha-



med VI cherche clairement à impliquer dans le conflit du Sahara occidental», estimant à cet effet que la dernière provocation remonte à samedi dernier quand «le ministre marocain des Affaires étrangères a accusé encore une fois les autorités algériennes de déstabiliser le Maroc».

Le Soir d'Algérie a noté, pour sa part, que «depuis quelques semaines, les attaques du royaume en direction de l'Algérie se sont faites extrêmement violentes (...) et ont atteint le summum après l'adoption de la dernière résolution des Nations unies appelant à la reprise des négociations entre les deux parties» en conflit.

Le même journal fait observer que cette «option est totalement rejetée par Mohamed VI».

Dans le même sens, le quotidien L'Expression a rappelé l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU, le 27 avril dernier, d'une résolution réaffirmant le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et appelant les deux parties au conflit, le Maroc et le Front Polisario, à des négociations sans conditions préalables et de bonne foi sous les auspices du secrétaire général de l'ONU.

«Si les Marocains sont sûrs de leur projet expansionniste, qu'ils se sou-

mettent aux exigences de la communauté internationale et qu'ils organisent un référendum autodétermination», commente l'Expression, soulignant que «dans ce cas l'Algérie sera le premier pays à applaudir et soutenir ce référendum».

La même publication a rappelé que «la position de l'Algérie est identique à celle exprimée par les résolutions de la communauté internationale en ce qui concerne ce dossier précis».

Et quand il s'agit de peuple épris de liberté et de paix dans le monde, rien ne fera reculer dans ses engagements contractés avec ce même peuple», ajoute L'Expression.

Pour le quotidien El Moudjahid, «Rabat a décidé du mal à voir les choses telles qu'elles sont», ajoutant que «la série de revers s'enchaîne pour le Maroc et met à nu une stratégie aux abois.» «La démarche du Makhzen devient de plus en plus belliqueuse et vacille sous les coups de boutoir du droit international qui se fait de plus en plus l'écho de la légitimité de la lutte du peuple sahraoui».

La dernière sortie du ministre marocain des Affaires étrangères confirme cet entêtement aveugle de cette fuite en avant».

Le quotidien El Khabar qui barre sa Une avec le titre «Le Maroc continue de provoquer l'Algérie», a dénoncé «les propos haineux et hostiles de la diplomatie marocaine dans une nouvelle escalade à l'encontre de l'Algérie», estimant que cette réaction dénote «des soubresauts» du régime marocain qui panique quand il s'agit pour lui de justifier sa politique expansionniste.

ALGÉRIE-SUISSE

M. Mebarki reçoit l'ambassadrice de Suisse à Alger pour la mise œuvre de nouveaux programmes



de formation

Le ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Mohammed Mebarki, a reçu lundi l'ambassadrice de Suisse à Alger, Mme Muriel Berset Kohen au terme de sa mission en Algérie, avec laquelle il a été convenu de mettre en œuvre de nouveaux projets, notamment le jumelage entre établissements de formation et le perfectionnement des formateurs, a indiqué un communiqué du ministère.

Il a été convenu également la modernisation des moyens technico-pédagogiques d'appui à la formation et la participation active des firmes industrielles, dans l'effort de réforme du dispositif d'ingénierie pédagogique, a précisé la même source, ajoutant que la rencontre a été l'occasion pour le ministre d'évoquer les actions menées, en coopération avec la Suisse dans le domaine de l'ingénierie pédagogique.

M. Mebarki a tenu, en particulier, à rappeler que le secteur de la formation professionnelle, en bénéficiant de 2014 à 2017, d'un projet pluriannuel d'appui à la mise en place de la filière de formation liée à la gestion du commerce de détail, avec le soutien du département de la formation du Canton de Genève, a lancé les bases d'une refonte des méthodologies d'élaboration des programmes et d'évaluation des cursus de formation liés aux services et de l'orientation des apprentis.

De son côté, Mme l'ambassadrice a souligné l'importance de la formation technique et professionnelle, pour accompagner les programmes d'investissement et de relance économique, en soulignant qu'elle a eu à relever, durant l'exercice de ses activités en Algérie, l'importance qualitative des programmes publics pour la promotion de ce segment du système éducatif.

En esquisant des pistes de partenariat et d'échanges, elle a évoqué le rôle que peut jouer la chambre algéro-suisse de commerce et d'industrie, pour l'implémentation du système de formation duale en Algérie.

ABH-SAHARA / OUARGLA : De gros efforts pour améliorer la qualité et la distribution de l'eau dans le Sud

De gros efforts sont entrepris pour améliorer la qualité et la distribution de l'eau potable dans les wilayas du Sud relevant de l'Agence du bassin hydrographique Sahara (ABH-S, basé à Ouargla), a-t-on appris hier des responsables de cet organisme.

Parmi ces efforts, la réalisation et la mise en exploitation, ces deux dernières années dans la wilaya d'Ouargla, de neuf (9) stations de déminéralisation de l'eau potable, au niveau des complexes hydrauliques répartis dans différents quartiers du chef lieu de wilaya.

Alimentées à partir de 26 forages, dont 3 albiens donnant une eau avec une salinité de 3 à 6 gr/litres, ces nouvelles stations ont pour but de réduire cette salinité à 0,8 gr/l et de répondre ainsi aux caractéristiques physicochimiques et bactériologiques de l'eau potable, exigées par les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS), a indiqué la cheffe de service des enquêtes à l'Agence, Nawel Bouziane.

Ces stations permettent de traiter une importante quantité d'eaux brutes pour fournir une eau déminéralisée de qualité au citoyen, qui en appréciera mieux la qualité une fois achevée l'opération en cours de rénovation du réseau de distribution, a-t-elle assuré.

L'opération a été accompagnée par la réalisation, par l'entreprise Algérienne des eaux (ADE), d'une étude technique visant une meilleure gestion et distribution de l'eau dans le Grand Ouargla.

A un taux d'avancement de 30%, cette étude, dont l'exécution sur le terrain a été confiée à l'entreprise Cosider, suggère la répartition des quartiers en douze secteurs pour une meilleure gestion de la distribution, et la recherche de solutions adéquates pour la lutte contre la déperdition de l'eau et l'inondation fréquente de nombreux espaces et rues, provoquant le gaspillage d'importantes quantités de cette ressource vitale.

L'étude porte sur la réhabilitation du réseau de distribution de l'eau au niveau des communes d'Ouargla, Rouissat et Ain El-Beida, en plus de la daïra de Touggourt (communes de Touggourt, Tebest, Zaouïa El-Abidia et Nezla).



Un taux de déperdition annuelle de 40% est enregistré à travers cette région du fait de la vétusté du réseau d'alimentation et des branchements illicites et anarchiques au réseau, en plus du manque de points de stockage (châteaux d'eau et réservoirs), selon la responsable.

Coiffant 17 wilayas du pays, dont neuf au Sud du pays intégrées totalement (Ouargla, Biskra, El-Oued, Ghardaïa, Adrar, Tamanrasset, Illizi, Tindouf et Béchar), l'ABH-S relève une hausse, entre 2016 et 2017, de 2 à 3% de couverture en eau, avec l'exploitation de nouveaux forages au niveau des wilayas de Biskra, El-Oued, Ghardaïa, la wilaya déléguée de Bordj Badji Mokhtar, Timiaouine et Adrar qui s'est vue accorder de nouvelles opérations pour la réalisation de nouveaux forages d'eau potable, a fait savoir Mme Bouziane.

Ces efforts ont permis une augmentation de la dotation quotidienne en eau potable dans plusieurs zones d'Ouargla, la portant entre 4 et 8 heures/jour et dans la région de Debila (El-Oued) qui est passé d'une dotation de 2 à 4 h/j.

Ancrer la culture de l'économie de l'eau à travers la sensibilisation Les efforts

ont concentrés aussi sur l'intensification de la sensibilisation sur l'utilisation rationnelle de l'eau, pour ancrer la culture de l'économie de l'eau et préserver cette ressource non-renouvelable, a indiqué de son côté le chef de département de la communication à l'ABH-S.

L'opération a porté sur l'animation de plus de 150 cours en direction de plus de 3.640 élèves des trois paliers scolaires et des stagiaires de la formation professionnelle.

Appuyées de supports pédagogiques «Motion-Graphics», ces cours théoriques ont été accompagnées d'une dizaine de sorties sur le terrain au niveau des installations hydrauliques, en plus de la distribution de dépliants riches en informations sur l'eau et appelant à sa préservation.

L'ABH-S, qui contribue au développement de la gestion intégrée des ressources en eau ainsi que de la gestion du système d'information sur son territoire de compétence et d'actualisation de sa base de données, est chargée également de l'élaboration, l'évaluation et l'actualisation des plans de développement sectoriels à moyen et long termes.

ENIE DE SIDI BEL-ABBÈS : Lancement en juin de l'opération de fabrication des terminaux de paiement électronique

L'Entreprise nationale des industries électroniques (ENIE) de Sidi Bel-Abbès procèdera au lancement, «à partir de juin prochain», de l'opération de fabrication de terminaux de paiement électronique dans sa nouvelle usine d'intégration électronique mise en service dernièrement, a annoncé le président directeur général (PDG) de cette firme, Djamel Bekkara.

Le même responsable a indiqué que les terminaux de paiement électronique seront fabriqués par l'ENIE dans le cadre d'une convention signée entre les secteurs de l'industrie et des mines et des télécommunications, des technologies et du numérique en vue de promouvoir les outils de la production nationale.

«L'ENIE est actuellement en phase de réception des commandes et la fabrication démarrera en juin selon les normes en vigueur dans le secteur de la poste», a indiqué M. Bekkara, avant de signaler que l'usine d'intégration électronique «utilise un matériel très sophistiqué capable de fabriquer des tablettes et des puces électroniques selon les normes adaptées aux équipements électroniques».

L'usine d'intégration électronique qui vient remplacer l'usine incendiée en 2015, comporte des ateliers de fabrication de panneaux électroniques, de montage et de contrôle et fabrique des panneaux électroniques des véhicules, des appareils électroniques et des tablettes de large consommation, a précisé le PDG de l'ENIE.

L'usine d'intégration électronique prévoit la production d'un million de panneaux électroniques de différents produits par an outre 700.000 unités de montage.

Concernant le développement des ressources humaines, le même responsable a fait savoir que 20 ingénieurs en électronique ont été formés aux Etats-Unis d'Amérique, soulignant que l'ENIE œuvre à s'adapter aux évolutions en matière d'électronique à travers les laboratoires de recherche évolutive dans lesquels s'opère le transfert des technologies modernes.

L'usine d'intégration électronique relevant de l'ENIE avait été mise en service jeudi dernier par les ministres de l'Industrie et des Mines, Youcef Yousfi, et de la Poste, des Télécommunications, des Technologies et du Numérique, Imane Houda Feraoun.

Avec l'inauguration de cette usine, le plan de développement de l'ENIE est parachevé.

Il comporte notamment l'usine de fabrication de panneaux solaires, des laboratoires de recherche et de développement et des laboratoires de mesure électronique comme stipulé dans le programme du Président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika, pour développer la production nationale.

APS

CONSTANTINE: Plus de 300 atteintes de tiers enregistrées sur le réseau de gaz naturel en 2017

Pas moins de 317 atteintes de tiers sur le réseau d'alimentation en gaz naturel ont été enregistrées durant l'exercice 2017 dans la wilaya de Constantine, a révélé dimanche à l'APS la responsable de la communication à la Direction locale de la Société algérienne de distribution de l'électricité et du gaz (SDC).

Souvent occasionnées par des travaux effectués par des entreprises publiques et privées, ces agressions sur le réseau de gaz ont privé 7 709 abonnés de cette source énergétique durant cette même période, outre le fait de provoquer «un affaiblissement du réseau», a indiqué Ouahiba Takhrast.

La daïra de Constantine (cités Boudraâ Salah et Bidi Louisa), la nouvelle ville Ali Mendjeli (unités de voisinage 2, 9 et 19), Hamma Bouziane et la daïra de Zighoud Youcef figurent parmi les secteurs les plus affectés par les atteintes de tiers sur le réseau de gaz naturel, a-t-elle détaillé.

Mme Takhrast a indiqué

également que les services de la Direction de Constantine de la SDC ont enregistré, entre janvier 2018 et le 13 mai en cours, 102 atteintes de tiers, se traduisant par des interruptions de gaz ayant pénalisé 5 735 abonnés.

Cette même source a précisé que Ali Mendjeli arrive en pole position avec 20 atteintes (essentiellement les unités de voisinage 14 et 17), suivie du centre-ville de Constantine avec 17 atteintes, huit dans la commune de Ouled Rahmoune, sept à Hamma Bouziane, six à Didouche Mourad et quatre à Ain Smara notamment. A ce propos, Mme Takhrast a évoqué la «nécessité» pour les entreprises publiques et privées d'œuvrer «en coordination avec la Di-



rection de Constantine de la SDC avant d'entamer des travaux, en vue de prendre préalablement connaissance des plans du tracé des réseaux souterrains de gaz et d'électricité, pour éviter les incidents pénalisants pour les abonnés et d'affaiblir les réseaux.» Par ailleurs, la responsable de la communication à la SDC a fait état de 85 atteintes de tiers, durant l'année 2017, sur le réseau élec-

trique à travers la wilaya de Constantine, et 20 autres atteintes entre les mois de janvier et avril 2018. Elle a ajouté également que la nouvelle ville Ali Mendjeli, notamment les UV 18 et 20, représente le secteur le plus touché en matière d'atteintes sur le réseau d'électricité, suivie par la daïra de Constantine, notamment les cités Gammass, Ziadia, Djebel Ouahch, Bardo, Boussouf et Bumerzoug.

ENVIRONNEMENT

«La protection de l'environnement, une affaire sociale et sociétale»

La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fatima-Zohra Zerouati a affirmé dimanche soir à Guelma que «la protection de l'environnement était une affaire sociale et sociétale plutôt que technique».

Au cours d'une rencontre avec les représentants de la société civile, tenue à la maison de la culture, Abdelhamid Chafai, dans le cadre de sa visite de travail dans cette wilaya, la ministre a précisé que «la volonté politique, la technologie, et les budgets colossaux pour la protection de l'environnement ne peuvent à eux seuls atteindre l'objectif tracé sans l'implication de la société, et l'adoption de comportements positifs en faveur de l'environnement».

Elle a, dans ce sens ajouté que «la société civile doit être plus présente dans les affaires de l'environnement et doit accompagner et encourager les différents programmes établis» notamment a-t-elle appuyé, l'encouragement des jeunes à investir dans le recyclage et les énergies renouvelables, soulignant que «les décisions ministérielles ou de wilayas ne suffisent pas pour développer le secteur de l'environnement». Mme Zerouati a



appelé à faire du mois sacré, «une opportunité pour de nouveaux réflexes» devant redéfinir les comportements envers l'environnement attestant «qu'un environnement dégradé est propice aux fléaux sociaux». La ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, rappelant que l'amélioration du cadre de vie des citoyens constitue une des priorités du pro-

gramme du président de la République, Abdelaziz Boutefflika, a indiqué que les pouvoirs publics ont mobilisé au cours de ces 15 dernières années des budgets colossaux estimés à 2 milliards de dollars pour la préservation de l'environnement.

Mme Zerouati devra poursuivre sa visite de travail dans la wilaya de Guelma aujourd'hui, lundi

avec l'inspection du centre d'enfouissement techniques (CET) dans la localité de Boukerkar, commune de Héliopolis et procédera à l'inauguration d'une forêt récréative dans la commune de Boucheouf avant de procéder à la pose de la première pierre du projet d'une usine de fabrication de chauffages solaires dans la commune de Fraga.

SELON LA FAC
Saisir l'opportunité du Ramadhan pour contribuer à «l'ancrage d'une culture de consommation saine»

La Fédération algérienne des consommateurs (FAC) a émis hier des propositions invitant les citoyens à saisir l'opportunité du Ramadhan pour contribuer à «l'ancrage d'une culture de consommation saine».

«L'objectif consiste en la préservation de la santé publique, du cadre de vie, du budget familial et de l'économie nationale», a expliqué le président de la FAC, Zaki Hariz, dans un communiqué.

Les orientations de la FAC, qui ciblent à la fois les consommateurs et les commerçants, préconisent pour les premiers de procéder à «l'achat selon le besoin réel qui doit être, lui, plutôt axé sur l'équilibre de l'alimentation».

«Le stockage des produits doit être également évité, étant donné que nous sommes en période de disponibilité», a indiqué M. Hariz.

Une culture de consommation saine exige aussi du citoyen qu'il adopte «un comportement vigilant, notamment face aux produits périssables ou d'origine non identifiée illégalement commercialisés dans le marché informel», ajoute le texte.

Les commerçants sont, quant à eux, appelés au respect de la réglementation relative à l'exercice de leur activité et à la protection des consommateurs.

«Les commerçants ont, eux aussi, un rôle important à jouer», a souligné le président de la FAC, invitant les acteurs économiques à observer les règles d'hygiène et celles relatives à l'affichage des prix.

«Toute forme de spéculation doit être évitée afin de maintenir la stabilité des prix», a conclu M. Hariz dont la Fédération réunit 35 associations de wilaya, dont celle d'Oran qu'il préside également.

Des campagnes d'information et de sensibilisation sont aussi programmées sur le terrain, conformément aux orientations du ministère du Commerce appelant les associations de protection du consommateur à intensifier leurs activités de proximité.

GENDARMERIE NATIONALE:
Un dispositif de sécurité «Spécial Ramadhan» à Alger

Le groupement territorial de la Gendarmerie nationale à Alger a mis en place un dispositif pour sécuriser les zones urbaines et le réseau des routes, a indiqué le responsable de la cellule de communication et des relations publiques de ce groupement.

«Toutes les mesures sécuritaires nécessaires ont été prises en vue de garantir la sécurité publique durant le mois sacré en engageant toutes les unités relevant du groupement à l'instar des sections de sécurité routière et de sécurité et d'intervention afin d'assurer une surveillance efficace du territoire», a précisé à l'APS, le lieutenant, Ounis Souad.

Tous les moyens humains et matériels ont été mobilisés «pour réussir ce plan en adoptant un système à même d'assurer une couverture totale, notamment durant les heures de pointe», a-t-elle ajouté. A ce propos, ces services s'attachent à la protection des personnes et des biens à travers «l'intensification des patrouilles mobiles et pédestre jour et nuit dans le but de préserver la sécurité des citoyens et de leurs biens, tout en garantissant une intervention rapide et efficace si nécessaire». Par ailleurs, Mme. Ounis a exhorté tous les usagers de la route à respecter les mesures de sécurité routière, rappelant le numéro vert de secours 10-55 et l'application mobile «TARIKI» pour se renseigner de l'état des routes, outre le site <https://ppgn.mdn.dz> dédié à la déposition des plaintes.

APS

TISSEMSILT

Un important dispositif sécuritaire «Spécial Ramadhan»

Afin de garantir aux citoyens un mois de jeûne calme et serein, la sûreté de wilaya de Tissemsilt a mis en place un plan sécuritaire qui a commencé à être opérationnel à partir de mercredi dernier dans la soirée.

Les citoyens ont été agréablement surpris de constater, dès cette date, des patrouilles motorisées de policiers jusque dans les cités éloignées du centre ville.

Ceci n'est qu'une partie du plan, car outre les patrouilles motorisées, il y en a d'autres pédestres, qui veillent à la sécurité des uns et des autres, surtout en cette période où les altercations entre jeûneurs peuvent tourner au drame.

Il faut ajouter les agressions et les vols à l'arrache dont sont victimes les citoyens en tous lieux et en tous temps.

Toujours dans le cadre du plan sécuritaire, des barrages fixes ont été créés à plusieurs carrefours potentiellement dangereux et les policiers y sont présents H24.

D'autres barrages ont aussi été mis en place aux sorties et aux entrées des villes et villages de la wilaya afin

de contrôler les véhicules qui y transitent. En outre, des descentes de police seront organisées régulièrement dans les endroits réputés chauds ou abritant des délinquants, surtout en ce qui concerne la drogue.

Nous avons trouvé chez les citoyens une grande satisfaction quand ils ont remarqué les patrouilles qui sillonnaient les rues et les ruelles et personne ne s'offusque quand un policier lui demande ses papiers pour vérification. Au contraire, c'est tout sourire que les citoyens tendent leurs documents et les reprennent en remerciant le policier. Un programme visant à occuper plus le terrain et à renforcer la sécurité durant ce mois de ramadhan dans les périmètres urbains et sub-urbains a été mis en place par les éléments de la sûreté de wilaya de Tissemsilt. Ce dispositif prévoit la mobilisation des éléments de la sûreté dans tous les quartiers de la ville.

Des agents en uniforme et en civil auront pour mission de quadriller les principales artères de la ville. D'autre part, des tournées de contrôles seront effectuées avant et après la rupture du jeûne, apprend-on, des

éléments des sûretés, de la BRI, de la PJ ont également mobilisés pour renforcer le contrôle au centre ville et dans les différents marchés de la ville de Tissemsilt.

La sûreté de wilaya compte multiplier les opérations de contrôle dans le cadre de la lutte contre la délinquance, les vols avec agressions et surtout l'usage de stupéfiants pendant ce mois sacré. En plus des renforts humains, d'importants moyens matériels ont été aussi mis en place par les éléments de la police.

Il s'agit d'une continuité du programme d'intervention initié pendant toute l'année pour assurer un meilleur rapprochement de la population de ces services (police de proximité). Par ailleurs, la sûreté de wilaya de Tissemsilt met à la disposition des citoyens des numéros vert, le 15 48, 17, 104 et Allo chorta en cas d'urgence, de demande d'aide, de signalement d'actes de délinquance ou d'informer sur un accident de la route.

Ces numéros seront d'un grand secours pour les citoyens aussi bien durant ce mois que le reste de l'année.

A.M.

La police offre un f'tour aux automobilistes en transit ou retardataires

La Sûreté de wilaya de Tissemsilt est toujours au rendez vous à chaque fois que le mois de ramadhan fait son apparition. Selon notre source d'information, les éléments de la police ont dressé une tente pour servir des repas chauds pour les automobilistes qui

se dirigent vers d'autres wilayas. La tente est dressée à la sortie de la ville sur la RN 14 en allant vers la commune de Theniet El Had et à la sortie du chef lieu de wilaya.

Des repas chauds sont servis quotidiennement. Cette louable initiative

s'inscrit dans l'optique des orientations du directeur général de la sûreté nationale.

Outre cette initiative, la police accompagne les automobilistes en mettant à leur disposition des dépliantes et des conseils pour éviter toute forme de dan-

ger pendant la conduite. Sachant pertinemment que durant ce mois de Rahma, la fatigue et le sommeil prennent souvent le dessus.

Les conducteurs préfèrent prendre la route la nuit et le péril demeure imminent sur les routes.

ABED MEGHIT

SELON RAPPORT PUBLIÉ PAR LE CENTRE FRANÇAIS DE RECHERCHE

Le wahhabisme a conduit à une «fragmentation doctrinale croissante» de l'islam africain

L'idéologie du wahhabisme a conduit à une «fragmentation doctrinale croissante» de l'islam africain et constitue le terreau sur lequel prospèrent le «salafisme» et les organisations islamistes armées en Afrique, estime Laurence-Aïda Ammour, sociologue et analyste en sécurité et défense pour l'Afrique du Nord-Ouest.

Dans un rapport publié par le Centre français de recherche sur le renseignement, Aïda Ammour soutient que le wahhabisme a conduit à une «fragmentation doctrinale croissante» de l'islam africain, visant à bannir des pratiques religieuses ancestrales, et constitue, aujourd'hui, le terreau sur lequel «prospèrent le salafisme et le djihadisme armé qui minent les sociétés africaines et s'exporte au-delà des frontières».

Elle situe, dans ce cadre, l'époque où le Wahhabisme a commencé à se diffuser en Afrique dans les années 1960.

L'avènement du pluralisme politique dans les années 1990 dans de nombreux Etats africains a ensuite permis de renforcer cette «offensive idéologique sur le continent».

Les ONG, les organisations transnationales et les fondations qui ont véhiculé la doctrine wahhabite ont allié prédication et actions sociale et humanitaire et «ont investi financièrement et idéologiquement le continent africain - souvent avec la complicité des Etats - pour imposer leur interprétation conservatrice de l'islam», écrit l'auteure dans ce rapport.

Cette «stratégie d'influence ininterrompue» mises en œuvre durant des décennies visait, en s'appuyant sur des relais locaux, à «saper les bases des hiérarchies traditionnelles de l'islam africain, combattre les confréries soufies et bannir les pratiques religieuses ancestrales».

Elle s'appuyait en cela sur «les nouveaux adeptes africains du wahhabisme formés dans les universités du Golfe qui s'opposent ouvertement aux institutions maraboutiques afin d'assujettir l'espace public (...)».

«Cette lame de fond a conduit à une fragmentation doctrinale croissante de l'islam africain qui se traduit par une prolifération de groupes professant des interprétations extrêmement sélectives des principes religieux», a-t-elle noté.

L'auteure du rapport considère qu'aujourd'hui, les groupes terroristes qui sévissent au Sahel et en Afrique du Nord-



Ouest profitent d'un «environnement de plus en plus pétri de l'idéologie wahhabite où le conservatisme religieux s'est banalisé par des décennies d'une insidieuse pénétration doctrinaire».

Expliquant l'origine du wahhabisme, l'auteure indique que sa montée, à partir de l'Arabie Saoudite, remonte aux années 1960 avec pour objectif de contrer l'influence panarabe nationaliste, que les monarchies de la région percevaient comme une menace.

Sa diffusion visait tout autant à contrer les courants réformistes qui ont marqué l'histoire moderne de l'islam.

Pour Laurence-Aïda Ammour, la doctrine wahhabite a eu trois conséquences majeures: «une sur-confessionnalisation de l'identité musulmane, l'instauration d'un conformisme intégriste croissant dans les mœurs quotidiennes de nombreuses sociétés africaines ou, parallèlement, l'offre culturelle se réduira comme peau de chagrin et la fragmentation de l'islam en différents groupes, sous-groupes et sectes, en particulier en Afrique, se réclamant tous d'un islam des origines».

L'analyste en sécurité et défense pour l'Afrique du Nord-Ouest donne ensuite quatre exemples de cette pénétration du

wahhabisme en Afrique: au Mali, au Niger, au Nigéria et en Guinée. Dans un chapitre consacré aux domaines de prédilection de l'influence wahhabite, elle cite, notamment, l'éducation.

«A elle seule, l'université islamique de Médine a formé plus de 46.000 personnes de 170 nationalités», indique-t-elle, en mentionnant, aussi, la «stratégie» d'attribution de bourses d'étude.

«La propagande écrite, digitale et médiatique et ses relais locaux», est également traitée dans le rapport.

L'auteure est sociologue et analyste en sécurité et défense pour l'Afrique du Nord-Ouest, associée au Centre d'études stratégiques de l'Afrique (Washington) et au Groupe d'analyse JFC-Conseil (France), et membre de la communauté du Centre des hautes études de Défense et de Sécurité (Dakar).

Elle a travaillé à la Division Recherche du Collège de Défense de l'OTAN à Rome et enseigné aux universités de Nouakchott et d'Istanbul. Outre de nombreux articles et rapports de recherche, Laurence-Aïda a écrit deux ouvrages: Algérie terre de rencontres (avec Lucie Pruvost en 2009) et «Je reviendrai à Tombouctou: un chef touareg témoin» (avec Shindouk Ould Najim et Jean-Luc Peduzzi - 2013).

ESPACE

La Chine lance un satellite relais pour explorer la face cachée de la Lune

La Chine a lancé lundi matin un satellite relais chargé d'établir une communication entre la Terre et la sonde lunaire Chang'e-4, qui sera chargée d'explorer la mystérieuse face cachée de la Lune.

Le satellite, baptisé Queqiao (pont composé de pies), a été transporté par une fusée Longue Marche-4C qui a décollé à 05h28 depuis le Centre de lancement de satellites de Xichang, dans le sud-ouest de la Chine, selon l'Administration nationale de l'espace de Chine.

«Le lancement constitue une étape clé afin de permettre à la Chine de réaliser son objectif consistant à être le premier pays à envoyer une sonde qui atterrira en douceur sur la face cachée de la Lune et la parcourra», a indiqué Zhang Lihua, directeur du projet de ce satellite relais.

Environ 25 minutes après le décollage, le satellite s'est séparé de la fusée et est entré sur l'orbite de transfert Terre-Lune avec un périégée à 200 km et une apogée à environ 400.000 km.

Les panneaux solaires et les antennes se sont déployés. Queqiao devra entrer en orbite autour du point de Lagrange L2 du système Terre-Lune, à environ 455.000 km de la Terre. Ce sera le premier satellite de communication du monde à évoluer sur cette orbite. Le lancement de lundi constituait la 275^e mission pour la série de fusées Longue Marche.

INDE :

Au moins 9 morts dans une collision entre un camion et un bus

Au moins neuf personnes ont été tuées dans une collision entre un camion et un bus dans l'Etat indien de Madhya Pradesh (centre), a annoncé lundi la police locale.

L'accident s'est produit près du district de Guna, à quelque 300 km de Bhopal, chef-lieu de l'Etat.

«Un bus transportant environ 32 personnes, dont le chauffeur et le contrôleur, se dirigeait vers l'Etat de Gujarat lorsqu'il a heurté un camion venant de la direction opposée», a précisé un responsable de la police.

Neuf personnes sont mortes sur place, tandis que les blessés ont été transportés vers un hôpital local, a-t-il indiqué, ajoutant que toutes les victimes étaient des passagers du bus accidenté.

«Le bilan pourrait encore s'alourdir car plusieurs personnes ont été grièvement blessées, notamment à la tête», a annoncé le responsable.

Roulant à une vitesse excessive, le chauffeur du bus a perdu le contrôle alors qu'il tentait de dépasser un autre véhicule, selon des témoins.

Une enquête a été ouverte sur l'accident, a confirmé le responsable, ajoutant qu'une chasse à l'homme a été lancée pour poursuivre le chauffeur du camion qui a pris la fuite».

APS

MEXIQUE

Un séisme de magnitude 5,6 secoue le sud-ouest

Un séisme de magnitude 5,6 sur l'échelle de Richter a été enregistré dimanche soir dans l'Etat de Guerrero, dans le sud-ouest du Mexique, a annoncé le Service sismologique national.

La secousse a été ressentie

jusque dans la capitale, Mexico, où les sirènes d'alarme ont retenti et où des habitants sont descendus dans les rues, selon des médias.

Le séisme a ensuite été évalué à une magnitude 5,2 par l'institut de veille géologique

américain (USGS). L'épicentre de cette secousse était situé à Ometepe, dans l'Etat de Guerrero.

Aucun dégât n'a pour le moment été rapporté.

Le Mexique a subi plusieurs secousses ces derniers mois,

dont un tremblement de terre qui a fait près de 300 morts en septembre dernier.

Situé à la jonction de cinq plaques tectoniques, le Mexique est l'un des pays du monde où l'activité sismique est la plus forte.

INDE

Une épidémie de virus Nipah a fait 9 morts dans le Sud

Au moins neuf personnes ont été tuées par le virus Nipah dans l'Etat de Kerala, dans le sud de l'Inde, ont déclaré lundi des responsables de la santé publique.

«Neuf personnes ont succombé à ce virus mortel au cours des 24 dernières heures dans les districts de Kozhikode et de Malappuram après avoir été hospitalisées pour de la fièvre.

Trois de ces décès ont eu lieu dans la nuit de dimanche à lundi», a déclaré un haut responsable.

«Plusieurs personnes touchées par le virus sont soignées dans les hôpitaux

publics des deux districts», a-t-il ajouté.

Parallèlement, Le ministre indien de la Santé, J.P.

Nadda, a envoyé une équipe centrale dirigée par le chef du Centre national de maîtrise des maladies dans le Kerala afin d'aider le gouvernement local dans la foulée de ces décès.

Les responsables de la santé publique ont affirmé que le gouvernement de l'Etat était sur le pied de guerre pour contrer l'épidémie.

«Une zone de quarantaine a été ouverte dans le centre hospitalier et universitaire

de Kozhikode et un groupe de travail spécial a été formé pour affronter la situation.

Le gouvernement local a annulé les congés des médecins et du personnel paramédical», a annoncé un autre responsable.

Le virus Nipah provoque une maladie infectieuse émergente apparue en Malaisie en 1999, et qui a touché les animaux domestiques avant d'être transmise à l'homme. L'organisme à l'origine de l'infection est un virus à ARN de la famille Paramyxoviridae et de genre Henipavirus.

SÉNÉGAL: Le gouvernement s'attend à une fin de la grève dans les universités

Le gouvernement sénégalais a affirmé dimanche s'attendre à une fin de la grève dans les universités publiques, au lendemain du limogeage par le président Macky Sall de deux responsables de l'université où un étudiant a été tué, ont rapporté des médias.

Les étudiants dans les universités publiques du Sénégal sont en grève depuis la mort mardi d'un des leurs à l'Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis (nord), au cours de confrontations avec les gendarmes.

Le recteur et le directeur du centre des œuvres de l'UGB ont été limogés par le président Sall et remplacés samedi.

«Ce sont des mesures conservatoires devant permettre aux étudiants de retourner dans les amphithéâtres», a déclaré le porte-parole du gouvernement Seydou Guèye, sur la télévision publique.

«L'enjeu est de retourner à l'université et de régler les problèmes par la démarche syndicale.

Les étudiants auront l'intelligence pour comprendre la situation et ne pas se laisser piéger par les marchands d'illusions», a-t-il dit, en allusion à l'opposition qui «jette de l'huile sur le feu pour espérer capitaliser le mécontentement» des étudiants.

La coordination des étudiants de Saint-Louis a maintenu dimanche son mot d'ordre de «grève illimitée».

«Nos revendications ne visaient pas seulement les départs du recteur et du directeur du Crous» qui marquent «le



commencement de notre combat.

La grève continue», a déclaré un responsable de la coordination, Cheikh Anta Diallo, sur la radio privée Futurs médias. «Les étudiants attendent plus, l'aboutissement de l'enquête qui débouche sur un procès condamnant le meurtrier» et les départs des ministres de l'Enseignement supérieur et du ministre de l'Économie et des finances, a dit M. Diallo. Le dernier ministre est

mis en cause pour le retard du paiement des bourses.

Les étudiants de l'UGB, qui protestaient contre ce retard, ont voulu se servir dans les restaurants universitaires sans payer.

Le rectorat avait fait appel aux forces de l'ordre pour empêcher cette action, ce qui a déclenché les troubles, selon les autorités.

L'étudiant de l'UGB tué, Mouhamadou Fallou Sène, 25 ans, marié et père d'un garçon,

«est décédé suite à une blessure par arme à feu», selon le procureur de Saint-Louis, Ibrahima Ndoye.

L'enquête sera bouclée au plus tard dimanche, avait dit M. Ndoye. La mort de l'étudiant a suscité une vague d'émotion dans le pays.

Les deux derniers cas d'étudiants tués dans le pays dans des confrontations avec les forces de l'ordre remontent à 2001 et 2014, à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar.

ESPAGNE

La demande de visa pour l'Espagne via internet «toujours ouverte»

La voie traditionnelle de demande de visa pour l'Espagne à travers la page web de BLS International services «reste toujours ouverte», a assuré dimanche l'ambassade d'Espagne dans un communiqué.

«La voie traditionnelle de demande de visa reste toujours ouverte à travers la page web de BLS International services, où les demandeurs peuvent présenter leurs demandes en ligne.

Cette voie peut être utilisée par tout demandeur de visa», précise la même source, qui évoque «des informations erronées parues dans différents médias

concernant la procédure et l'octroi de rendez-vous par l'agence BLS ainsi que l'octroi de visas par les Consulats généraux d'Espagne à Alger et à Oran».

«De manière complémentaire, les Consulats d'Espagne ont décidé d'ouvrir en mars 2018 une voie optionnelle de demande de rendez-vous par téléphone pour les demandeurs ayant bénéficié déjà d'un visa délivré par l'Espagne pendant les deux dernières années», note l'ambassade, soulignant qu'au Consulat général d'Espagne à Alger, la seule condition est d'avoir obtenu un visa de l'Espagne pendant les

deux dernières années au moment où au Consulat général d'Espagne à Oran, les conditions sont différentes et les demandeurs devront avoir bénéficié d'un visa d'une durée minimale d'une année, ainsi que pour les membres de la famille directe.

L'ambassade affirme que depuis la mise en marche de ce nouveau système par téléphone, «la réaction de la part des demandeurs algériens a été très positive.

En même temps, les Consulats généraux d'Espagne en Algérie continuent à améliorer la réponse du système de rendez-vous en ligne».

CHARS SANS PILOTE ET ROBOTS:

L'Inde se prépare à «une guerre de nouvelle génération»

L'Inde a lancé les travaux de conception de chars et avions sans pilote, ainsi que de robots de combat, a annoncé dimanche aux journalistes le chef du département pour la production de défense du ministère indien de la Défense, Ajai Kumar. «L'avenir appar-

tient à l'intelligence artificielle. Nous devons nous préparer à une guerre de nouvelle génération qui sera de plus en plus technologique, automatisée et robotisée», a indiqué M. Kumar à la chaîne de télévision NDTV.

Il a précisé que les guerres du futur engageraient des

drones, des navires et avions sans pilote et des robots de combat. Selon le responsable, le gouvernement indien a décidé d'introduire des systèmes d'intelligence artificielle dans les troupes terrestres, la marine et l'armée de l'air. Un groupe de travail présidé par le chef

du Tata Group, Natarajan Chandrasekaran, a été mis en place pour développer un projet d'adoption de l'intelligence artificielle dans les forces armées du pays. D'après M. Kumar, ce projet sera financé sur le mode de partenariat public-privé.

THAÏLANDE:

Plusieurs blessés dans l'explosion de plus de 10 bombes dans trois provinces du sud du pays

Plus de 10 bombes ont explosé dans trois provinces du sud de la Thaïlande dimanche soir, faisant plusieurs blessés, mais aucun décès n'a été signalé jusqu'à présent, ont rapporté des médias citant des sources sécuritaires.

La plupart des explosions ont visé les

distributeurs automatiques de billets à Yala, Narathiwat, Pattani et Songkla, dans le sud de la Thaïlande, presque au même moment vers 19 heures locales.

Certains poteaux électriques et points de contrôle de sécurité ont également été attaqués, ont indiqué des médias.

Selon la police, plusieurs personnes ont été blessées, mais personne n'a été tué. Les troupes et la police thaïlandaises ont renforcé les mesures de sécurité dans le sud du pays.

Jusqu'à présent, personne n'a revendiqué la responsabilité de ces attaques.

TUNISIE: Un séisme de magnitude 5,1 secoue Gabès

Un séisme de magnitude 5,1 sur l'échelle de Richter a été enregistré lundi à 01 h18 à 21 km à Gabès en Tunisie, a annoncé, hier l'Institut de météorologie du pays (INM), dans un communiqué. L'épicentre de cette secousse était situé, selon les analyses des stations sismologiques de l'INM, à 34,26 degrés de latitude et 09,83 degrés de longitude, 21 km à l'Ouest de Menzel El Habib à Gabès.

Aucun dégât n'a pour le moment été déploré. Deux autres répliques de magnitudes 2 et 1,9 degré sur l'échelle de Richter ont été enregistrées, respectivement à 02 h 35 et 03 h 36, à 20 km au Nord Est de Menzel El Habib et 28 km au Sud de Mez-zouna (Sidi Bouzid), selon l'INM.

ÉRUPTION VOLCANIQUE AU VANUATU: La population d'une île incitée à la quitter définitivement

Les autorités du Vanuatu ont annoncé lundi des mesures d'incitation pour pousser les habitants de l'île d'Ambae à l'abandonner pour de bon en raison du regain d'activité de son volcan qui crache encore des cendres.

L'archipel avait déclaré en avril l'état d'urgence sur l'île d'Ambae, dans le nord, dont 11.000 habitants avaient été évacués en septembre, déjà à cause du volcan Manaro Voui.

Nombre d'entre eux venaient tout juste de rentrer, mais l'Observatoire de prévention des risques géologiques du Vanuatu avait annoncé que le Manaro Voui connaissait une nouvelle éruption.

L'évacuation n'est pas obligatoire, mais les autorités ont fait savoir qu'elles souhaitaient que les habitants ayant quitté Ambae s'établissent ailleurs de façon permanente.

Le conseil des ministres a approuvé quatre lieux d'implantation sur l'île voisine de Maewo, qui seront loués aux propriétaires des terres sur lesquelles ils se trouvent.

Le gouvernement organisera et paiera l'évacuation de ceux qui iront s'y établir entre le 1er juin et le 30 juillet.

Seuls ceux qui s'implanteront à Maewo seront aidés. L'archipel aux 80 îles, qui compte 270.000 habitants, avait été en partie ravagé en 2015 par un puissant cyclone qui avait fait 11 morts.

Il se situe sur la «ceinture de feu» du Pacifique où la collision de plaques tectoniques cause de fréquents tremblements de terre et une importante activité volcanique.

APS

VÉLO EN VILLE

LES BÉNÉFICES POUR LA SANTÉ SERAIENT SUPÉRIEURS AUX RISQUES

Le vélo permet de se déplacer de façon écologique et sportive. D'après une récente étude de l'InVS, les bienfaits sanitaires de ce mode de déplacement surpassent largement les risques qui lui sont liés, même dans les grandes villes.

Dites enfin oui au vélo en ville ! Le consortium européen Transportation, Air pollution and Physical Activities (TAPAS) a publié cette semaine dans le bulletin épidémiologique hebdomadaire de l'Institut de veille sanitaire (InVS) une étude sur le lien entre transport actif et santé, qui montre que les bénéfices d'un mode de déplacement actif en ville sont supérieurs aux risques qui lui sont liés.

Le consortium TAPAS est un groupe de recherche européen qui aide à concevoir des politiques urbaines en favorisant des pratiques écologiques et bénéfiques à la santé. Il est composé de six instituts de recherche dans six villes européennes sur lesquelles s'est appuyée l'étude : Paris (France), Barcelone (Espagne), Varsovie (Pologne), Copenhague (Danemark), Bâle (Suisse) et Prague (République tchèque).

Plus de vélo pour moins subir les effets négatifs de la pollution

Pour réaliser cette étude, les chercheurs ont mis au point différents modèles d'évaluation des impacts sanitaires en prenant en compte le risque d'inhalation de polluants, les dangers liés aux acci-

dents de la circulation, et les comportements en matière de transport de chacune des villes étudiées. Quel que soit le scénario, «les bénéfices pour la santé liés au passage d'un mode de transport passif à un mode de transport actif sont largement supérieurs aux risques associés à une augmentation de l'inhalation de polluants atmosphériques et à une plus grande exposition aux accidents de la route», expliquent dans leur étude les chercheurs du consortium TAPAS.

Ainsi, une activité physique modérée (comme la marche ou le vélo) possède des effets bénéfiques et pourrait même protéger contre certains effets indésirables de la pollution de l'air comme l'hypertension artérielle ou l'inflammation respiratoire, selon les travaux du groupe TAPAS. En parallèle, l'usage du vélo comme moyen de transport permet incontestablement de réduire les rejets de dioxyde de carbone (CO₂) par rapport aux modes de transports passifs.

Favoriser la pratique du vélo

Si la pratique du vélo présente autant d'intérêt pour la santé, c'est qu'elle compte parmi les activités physiques quotidiennes conseil-



lés. «Le développement de la pratique de la marche et du vélo, intégrée dans la vie quotidienne, pourrait permettre d'atteindre le niveau d'activité physique de 30 minutes par jour recommandé par l'Union européenne» insistent les auteurs de l'étude. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) recon-

naît en effet la sédentarité comme un problème de santé publique mondiale et la considère responsable par an d'environ 3,2 millions de morts par an dans le monde.

Cette étude devrait donc encourager les politiques urbaines à faciliter l'usage du vélo en ville, en mettant par exemple en place des

vélos en libre-service pour les villes qui n'en sont pas encore pourvues. Airparif, association de surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France, recommande néanmoins aux cyclistes de ne pas rouler à proximité des plus gros axes routiers pour limiter les inhalations de particules.

ALLER AU TRAVAIL EN VÉLO REND HEUREUX

Les salariés qui vont en vélo au boulot sont plus heureux que les autres, selon les résultats d'un sondage réalisé par Ifop pour le baromètre Paris Workplace. Faire du vélo quotidiennement est bon pour la santé mais pas que ! Ce mode de transport utilisé tous les jours rendrait aussi plus heureux et plus zen.

Les résultats du sondage ont montré que 42% des amateurs de vélo ont noté leur travail entre 8 et 10. Et la majorité d'entre eux (58%) a déclaré que «le bureau est un lieu de travail mais également un lieu de vie où l'on aime passer

du temps. Une des explications de ce bien-être est la courte durée de temps de trajet entre domicile et boulot. Mais le sondage révèle aussi qu'à temps de trajet équivalent, les «cyclistes» restent plus épanouis que les autres et plus satisfaits de leur entreprise et de leur relation de travail que leurs collègues qui empruntent les transports en commun.

Les salariés les plus sociables

Le sondage nous apprend aussi que ces salariés sont 49% à juger «primordiales» la pré-

sence d'espaces de convivialité dans l'entreprise. Ils sont seulement 19% à souhaiter disposer d'un bureau individuel fermé contre 33% des automobilistes.

Ce sondage confirme les résultats d'une étude scientifique américaine publiée en 2014 qui expliquait que se rendre tous les jours au travail en vélo aurait un impact positif sur l'humeur des salariés. Les cyclistes seraient plus heureux que ceux se déplaçant avec leur voiture et ceux qui utilisent les transports en commun.

Dans l'hexagone, seuls 5% des Français utilisent leur vélo pour aller travailler. Le gouvernement a lancé un plan national vélo destiné à les convaincre de se déplacer en bicyclette. Parmi les mesures annoncées, la plus inattendue constitue sans aucun doute la mise en place d'une «indemnité kilométrique vélo» calculée en fonction de la distance parcourue entre le domicile et le travail. Mais l'initiative relève entièrement du volontariat puisque ni les salariés ni les employeurs ne sont contraints de suivre cette mesure.

IDÉE REÇUE : POUR ARRÊTER UN SAIGNÈMENT DE NEZ, IL FAUT METTRE LA TÊTE EN ARRIÈRE

Lorsque quelqu'un saigne du nez, on lui dit souvent que pour arrêter le saignement, il faut pencher la tête en arrière. Mais est-ce vraiment recommandé et efficace ? Non, il ne faut pas pencher la tête en arrière lorsque l'on saigne du nez. Loin de s'arrêter, le saignement continue dans la gorge. Au contraire, le bon réflexe à adopter est de pencher la tête en avant et de presser ses narines pendant quelques minutes. Ce geste va

favoriser la coagulation et le saignement va s'arrêter. Si ce n'est pas le cas, on peut introduire une compresse ou un tampon hémostatiques dans la/les narine(s), en évitant le coton hydrophile (qui s'effiloche). Si le saignement est dû à un choc, se prolonge, que l'on est traité pour hypertension artérielle ou que l'on est pris de maux de tête ou de vomissements, il faut consulter un médecin au plus vite.



Cancer du sein non héréditaire : une double mastectomie n'est pas nécessaire



Une seule mastectomie serait suffisante pour les femmes jeunes souffrant d'un cancer du sein non familial. En effet, d'après les résultats d'une étude présentée au congrès annuel du Collège américain des chirurgiens, l'ablation chirurgicale des deux seins n'améliorerait pas la survie.

De plus en plus de femmes souffrant d'un cancer du sein dépeint à un stade précoce optent pour la double mastectomie prophylactique : elles choisissent de se faire enlever le sein en bonne santé en même temps que celui atteint d'une tumeur afin de réduire le risque futur de nouveau cancer. Or, une étude qui vient d'être présentée au congrès annuel du Collège américain des chirurgiens montre que les femmes jeunes qui souffrent d'un cancer du sein sporadique (c'est-à-dire n'ayant pas d'antécédent de cancer dans leur famille) ont une meilleure qualité de vie lorsqu'elles ne font qu'une mastectomie simple.

Des risques post-opératoires multipliés par deux

«La double mastectomie pose presque le double de risques de complications post-opératoires. D'autre part, il n'y a aucune preuve solide que la mastectomie prophylactique améliore la survie des femmes atteintes du cancer du sein sporadiques déclare le Professeur Nicolas Ajkay, professeur adjoint de chirurgie à l'Université de Louisville (États-Unis) et principal auteur de cette étude.

«Même dans le pire des scénarios, nous avons constaté que les coûts et la qualité de vie étaient supérieurs pour la mastectomie unilatérale» ajoute le médecin qui a mené cette étude pour aider les patientes et leurs chirurgiens dans le processus de prise de décision. En effet, outre les coûts plus importants, la double mastectomie impliquerait «environ trois mois de lutte avec d'éventuelles complications chirurgicales pour la reconstruction mammaire, une perte de productivité et des difficultés d'ordre émotionnel importantes» affirme le Pr. Ajkay.

Le médecin avertit toutefois que ses recommandations ne s'adressent qu'aux femmes de moins de 50 ans souffrant d'un cancer du sein non familial. Elles ne s'appliquent pas aux femmes ayant un risque familial ou génétique de cancer du sein, qui ont été exclues de son étude. «De lavis de tous les cliniciens, celles-ci doivent subir une double mastectomie».

REPORTAGE

RELAXATION : QUE FAIRE CONTRE LES JAMBES LOURDES APRÈS LE SPORT

Après une séance longue ou intense, on peut ressentir une désagréable sensation de jambes lourdes souvent causé par l'acidose musculaire, un déséquilibre acido-basique qui empêche le fonctionnement optimal de la contraction musculaire.

Pour faire passer ce désagrément et éliminer cet excès d'acide dans les muscles, voici quelques conseils à adopter systématiquement après sa séance.

La bonne attitude :

«Toutjours terminer sa séance par un footing très lent ou une marche d'environ 10 minutes pour un bon « retour au calme » et afin de relancer le retour veineux, relaxer les muscles et éliminer les toxines.

«Boire ! Une bonne hydratation contribue à éliminer les toxines. Le mieux est de s'acheter un rouleau d'automassage sur lequel on fait glisser les mollets, les cuisses... en utilisant le poids du corps et en prenant appui avec les mains au sol. Ces automassages vont relâcher les fascias (membranes qui entourent les muscles) et « libérer » les muscles qui vont pouvoir se contracter librement à nouveau.

«Masser les pieds. On fait rouler une balle de tennis sous toute la voûte plantaire en accentuant la pression sur différentes zones. Ce geste va relâcher les fascias plantaires et soulager les tendons.

«Se doucher les jambes à l'eau froide. On fait partir le jet de la cheville et on remonte jusqu'à la hanche, 1 minute pour chaque jambe.



«S'appliquer une huile à l'arnica sur les jambes. On commence par la cheville et on remonte en massant pour bien faire pénétrer le produit.

«Dormir. Et oui on l'oublie trop souvent mais une bonne récupération n'est possible que si l'on dort suffisamment !

Le truc en plus :

«Quand on est sujet aux jambes lourdes après le sport ou en prévision d'une longue séance, le port de chaussettes de compression peut être utile. Soit pendant la séance, soit après pour améliorer la récupération.

DÉPRESSION : L'OMS VEUT AMÉLIORER SA PRISE EN CHARGE



Cette année, la Journée mondiale de la santé mentale a pour thème «dignité et santé mentale». Objectif : sensibiliser l'opinion au manque de reconnaissance et à la mauvaise prise en charge de troubles comme la dépression.

La dépression touche plus de 350 millions de personnes. En France, 1 personne sur 5 a souffert ou va souffrir de dépression au cours de sa vie. Les 20-34 ans sont les premiers concernés : 10,1% d'entre eux seraient touchés.

La Journée de la santé mentale, organisée ce 10 octobre, met en avant la thématique de la dignité afin de montrer qu'aujourd'hui encore trop de patients dépressifs tombent dans la maladie sans pouvoir bénéficier d'une prise en charge adaptée. En effet, cette maladie chronique «saute parfois les capacités de la personne à repérer ses propres troubles et à demander de

l'aide», expliquent les auteurs du Plan Psychiatrie et Santé mentale 2011-2015.

Dépression : améliorer l'accès aux soins

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) encourage les investissements dans les services de prévention, de promotion et de traitement des troubles mentaux. S'il existe des traitements efficaces pour soigner la dépression, l'accès aux soins est un problème dans beaucoup de pays. Dans certains d'entre eux, moins de 10 % des personnes qui en ont besoin bénéficient d'une telle prise en charge.

L'OMS recommande en outre d'améliorer l'accès aux traitements psychiatriques et de renforcer la continuité des soins post-crise pour prévenir le risque de suicide.

BEAUTÉ DES CHEVEUX : S'ATTACHER LES CHEVEUX TOUTS LES JOURS, ÇA LES ABÎME ?

Chignons, nattes, queue de cheval, nos cheveux ont-ils besoin des respirer ou peuvent-ils être attachés tous les jours ?

Pas forcément. Mais il faut éviter de trop les tirer en arrière ou encore de les torsader en tirant fort dessus, sinon gare à la casse ! Si vous les attachez tous les jours, préférez un chignon un peu lâche, à mi-hauteur à une queue de cheval avec un élastique très serré. Évitez aussi les attaches trop basses car tous les cheveux

sont tirés vers le bas. Le poids de la chevelure est alors moins bien réparti ce qui risque de la fragiliser. Pour éviter que les tensions et frottements se fassent toujours aux mêmes endroits, il est préférable d'essayer d'alterner la façon de les attacher.

Les bons gestes

Pour les maintenir, banissez les élastiques en caoutchouc et privilégiez ceux qui sont entourés de tissu ou de fil et sans

partie métallique. Évitez aussi les barrettes et pincettes en métal dans lesquelles les cheveux se coincent facilement.

L'idéal ? Des élastiques lâches type « choucou » , des pincettes en plastiques (petites ou grosses). Plus élégant les pics à cheveux (tisses) en bois, corne ou plastique...

Enfin, dès que cela est possible, détachez-les afin de les laisser respirer et reprendre leur forme naturelle.

SAHEL-MALI-FRANCE Le renforcement du traitement politique du problème terroriste au Sahel est un «impératif»

Le renforcement du traitement politique du problème terroriste au Sahel est un «impératif» à brève échéance, a estimé le chercheur Djiby Sow, de l'Université de Montréal, soutenant que les perspectives limitées au plan militaire enjoignent les Etats du G5 Sahel à élargir le champ de l'appropriation sécuritaire.

«La re-politisation intégrale des problèmes sahéliens et de l'approche de la question sécuritaire apparaissent comme le véritable enjeu», a indiqué ce chercheur qui s'intéresse aux questions de sécurité internationale et de lutte contre le terrorisme dans une étude obtenue par l'APS.

En matière de lutte contre l'extrémisme violent, il a relevé que le Mali est depuis peu le seul des Etats du G5 Sahel à disposer d'un plan national formel de lutte en la matière, en raison de la dégradation «continue» de la situation sécuritaire qui impose l'exploration de modes alternatifs de résolution de conflit.

Pour lui, «l'exercice par le gouvernement de ses prérogatives souveraines, à l'abri des ingérences extérieures, est primordial», notant qu'à plus long terme la logique d'appropriation sécuritaire «ne peut faire l'économie d'une refonte des modalités de gouvernance des Etats (du Sahel) et de la réinvention de mécanismes politiques au sein de projets de citoyenneté inclusifs et en cohérence avec les spécificités politiques, historiques et culturelles des sociétés sahéliennes». Le chercheur, qui est l'auteur de «La légalité de l'intervention militaire française au Mali. Contribution à l'étude du cadre juridique de la lutte armée contre le terrorisme international» (L'Harmattan, 2016), a estimé que le sous-développement des régions périphériques sahéliennes est l'expression du délitement de l'Etat. «Il constitue, a-t-il expliqué, l'ancrage le plus puissant du terrorisme, de l'extrémisme violent et des trafics, ainsi qu'un amplificateur des conflits locaux».

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme à travers la Force conjointe du G5 Sahel (FC-G5S), initiée par la France, Djiby Sow considère que sa marge d'appropriation est «limitée» dans le sens où le pilier sécuritaire du G5 Sahel, a-t-il expliqué, «souffre d'une absence de dynamique interne franche et fondée sur une perception commune de la menace».

«Des équations sécuritaires individuelles et des degrés d'exposition variables au terrorisme et à l'extrémisme violent sont à l'origine de postures stratégiques différenciées», a-t-il dit, évoquant le cas du Mali, ayant vocation à constituer la zone de déploiement prioritaire du dispositif dans sa configuration de force d'intervention, où la coexistence d'éléments de terrorisme et d'une situation de conflit armé interne «soulève toutefois des difficultés juridiques qui imposent aux Etats du G5 Sahel l'obtention d'une résolution du Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU)». «Le déploiement de la force d'intervention sahélienne au nord Mali pose la question de son rôle dans un environnement stratégique caractérisé par une forte présence internationale», a-t-il expliqué. Il a noté toutefois que la coopération avec la France constitue un «obstacle structurel» à une «appropriation sécuritaire poussée» par les Etats du G5 Sahel. «Nonobstant ses handicaps financiers et opérationnels, le volet de force d'intervention de la FC-G5S entre a priori en conflit avec la mission et le rôle de Barkhane», a-t-il fait savoir, affirmant cependant que la France entend rester comme «puissance africaine» en raison des «impératifs stratégiques globaux» qui sont les siens et qui ont érigé sa présence en Afrique en «constante et priorité» de politique étrangère depuis les indépendances.

APS

SAHARA OCCIDENTAL-MAROC Le gouvernement espagnol doit assumer sa responsabilité au Sahara occidental

La présidente du Parlement de la région d'Aragon, Violeta Barba, a demandé lors de la conférence des intergroupes parlementaires amis avec le peuple sahraoui, tenue à Saragosse en fin de semaine écoulée, au gouvernement espagnol d'assumer sa responsabilité envers le peuple sahraoui pour qu'il recouvre son indépendance.

La même responsable a souligné, à l'occasion de la conférence, que «le gouvernement espagnol doit respecter sa part de responsabilité dans le processus d'indépendance du Sahara occidental». Le but de cette conférence, a-t-elle rappelé, «est de discuter de la lutte du peuple sahraoui et d'établir une nouvelle impulsion politique pour parvenir à l'autodétermination à travers un référendum libre et démocratique déjà approuvé par l'ONU en 1992, mais non encore réalisé».

«Cette conférence regroupe les intergroupes parlementaires paix et liberté pour le peuple sahraoui des différents parlements espagnols afin de réitérer notre engagement pour la cause sahraouie face à l'occupation marocaine», a-t-elle souligné avant de demander «le respect des résolutions de l'ONU notamment celles relatives à la tenue d'un référendum d'autodétermination outre la reconnaissance du Front Polisario comme seul représentant légitime du peuple sahraoui. L'Espagne devrait entamer des négociations



avec le Front Polisario plutôt qu'avec le Maroc sur différents sujets dont entre autres, l'exploitation des ressources naturelles du Sahara Occidental», a souligné Violeta Barba avant d'indiquer que «le moment est venu d'agir dans cette direction» en déplorant par ailleurs le fait que l'Espagne a «donné la priorité à ses relations économiques et d'autres intérêts avec le Maroc» en se «désengageant de son devoir en tant que puissance administrante du territoire sahraoui». Les nombreux intervenants représentant les intergroupes parlementaires Paix et liberté pour le Sahara occidental, ont réaffirmé leur engagement vis-à-vis du peuple sahraoui dans la défense de ses droits, sa liberté et d'œuvrer pour le respect des résolutions de l'ONU. «Nous soutenons le Front Polisario en tant qu'interlocuteur reconnu par la communauté internationale, et nous voulons collaborer et coopérer avec lui», a indiqué le coordinateur

de l'intergroupe aragonais Paix et liberté pour le Sahara occidental. Des responsables sahraouis présents à cette conférence, à l'instar de la représentante du Polisario à Madrid Khira Bulahi, ont appelé le gouvernement espagnol en tant que puissance administrante à «jouer un rôle plus actif dans la recherche d'une solution finale à ce conflit», tout en lui rappelant «sa responsabilité historique, juridique et morale» au Sahara occidental.

Le chef du Parti communiste de Russie souhaite voir le Sahara Occidental recouvrer sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires

Le parti Communistes de Russie a exprimé le souhait que la République Arabe Sahraouie Démocratique (RASD) puisse recouvrer tous les territoires occupés illégalement et exercer sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires, adressant ses vœux au peuple sahraoui à l'occasion de la célébration du 45e anniversaire du déclenchement de la lutte armée, dirigée par le Front populaire de libération de la Segouia al Hamra et du Rio de Oro (Front Polisario).

Dans une lettre adressée par le chef du parti, Maxim Souraïkine, au nom du Comité central du parti, au Président de la RASD et secrétaire général du Front

Polisario, Brahim Ghali, M. Souraïkine a exprimé le souhait que le «Sahara Occidental puisse recouvrer tous les territoires occupés illégalement de manière à exercer sa souveraineté sur l'ensemble de ses territoires et que tous les détenus sahraouis qui croupissent dans les geôles marocaines soient libérés».

Le chef du parti Communistes de Russie a par ailleurs adressé ses vœux au Président et au peuple sahraouis à l'occasion du 45e anniversaire de la création du Front Polisario et du déclenchement de la lutte armée pour l'indépendance, soutenant que l'histoire du Front Polisario était «l'histoire de la lutte d'un peuple

pour l'indépendance et le droit de vivre sur ses terres».

M. Souraïkine a précisé que le peuple sahraoui, sous la bannière du Front Polisario, a réussi à imposer son respect au monde entier, ajoutant que la RASD est reconnue par plusieurs pays. Le chef du parti a estimé qu'en dépit de la position constructive du Front Polisario et l'application de l'accord par la direction de la RASD, les autorités d'occupation marocaine poursuivent la «violation» méthodologique et systématique de leurs engagements concernant l'occupation illégale de territoires du Sahara Occidental».

SOUDAN-DARFOUR L'ONU préoccupée par les récents affrontements dans la région soudanaise du Darfour

L'Opération hybride des Nations Unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) a exprimé dimanche son inquiétude suite aux récents affrontements survenus au Darfour-Central entre les troupes gouvernementales soudanaises et l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid al-Nour (ALS-AW). Le Représentant spécial conjoint de la MINUAD, Jeremiah Mamabolo, a «exprimé son inquiétude», et a appelé les deux parties «à faire preuve de retenue, et à prendre en compte l'impact d'une reprise des combats sur les civils vulnérables», a déclaré la MI-



NUAD dans un communiqué. Le communiqué a également appelé toutes les parties en présence à résoudre leurs problèmes actuels par le biais du dialogue dans le cadre du processus de paix, affirmant

qu'une solution politique était la meilleure voie à suivre pour satisfaire les besoins des habitants du Darfour.

«Nous regrettons particulièrement les nouveaux déplacements de populations,

ainsi que l'incendie de villages comme Gobbo, Kawara et Kilmington au Darfour du Sud, et d'autres villages dans la région de Rokera, au Darfour-Central», a ajouté M. Mamabolo.

Il a par ailleurs salué l'équipe locale de l'ONU pour la rapidité de sa réaction, et pour l'aide qu'elle a apportée aux habitants affectés par la situation humanitaire. Samedi, la presse a rapporté qu'au moins 15 000 habitants de Jebel Marra avaient fui la région, craignant des combats entre les troupes gouvernementales et la faction Abdul Wahid al-Nour de l'ALS.

VENEZUELA: Maduro réélu, l'opposition appelée à «un grand dialogue national»

Le président sortant du Venezuela, Nicolas Maduro, réélu dimanche pour un nouveau mandat de six ans, a salué «une victoire populaire», invitant, à la même occasion, l'opposition à participer à «un grand dialogue national».

«On a encore gagné ! Nous avons encore triomphé ! Nous sommes la force de l'histoire transformée en une victoire populaire permanente», a indiqué le président reconduit après «un scrutin propre et transparent», selon les observateurs.

Son nouveau mandat de six ans débutera officiellement en janvier 2019. S'adressant à la foule rassemblée devant le palais de Miraflores à Caracas, Nicolas Maduro s'est également réjoui d'un «record historique» déclarant que «jamais auparavant un candidat à la présidentielle n'avait gagné avec 68% des voix du peuple, et jamais auparavant il n'avait 47 points d'avance sur le second candidat».

Après le dépouillement de la quasi-totalité des bulletins de vote, le président sortant a remporté le scrutin par 67,7% des voix contre 21,2% à son principal adversaire, Henri Falcon, selon la présidente du Conseil national électoral (CNE), Tibisay Lucena. L'abstention a enregistré un taux élevé d'environ 52%. Quelque 20 millions d'électeurs étaient appelés aux urnes, et selon le décompte de la commission électorale,

sur 8.603.936 de votes, M. Maduro a obtenu 5.823.728 suffrages exprimés.

Lors des dernières élections présidentielles en 2013, où Maduro s'était mesuré à l'opposition réunie autour d'Henrique Capriles, le taux de participation avait été de 79,69%.

«Sur vingt-quatre élections, c'est notre vingt-deuxième victoire en dix-neuf ans, depuis l'arrivée de (Hugo) Chavez au pouvoir, a également rappelé le président Maduro.

«C'est le mouvement d'un peuple révolutionnaire. C'est une grande victoire. Et je veux remercier les forces armées et tous les volontaires des bureaux de vote ainsi que les militants du Parti socialiste unifié du Venezuela (PSUV). Ne critiquez pas les gens humbles qui accompagnent notre mouvement. Ce fut une élection impeccable», s'est-t-il encore félicité.

L'opposition invitée à «un grand dialogue national»

Comme il s'y était engagé durant la campagne électorale, Nicolas Maduro a convié l'opposition à participer à ses côtés à «un grand dialogue



national». Peu après la fermeture des bureaux de vote, Henri Falcon est le premier politique à prendre la parole à la télévision, appelant à de nouvelles élections, en raison, a-t-il dit, de l'«influence» exercée par les sympathisants de M. Maduro sur les opérations de vote. Toutefois, les observateurs internationaux affirment ne pas avoir constaté ces irrégularités, mettant ces accusations sur le compte de l'opposition et des médias, «hostiles au gouvernement et à cette élection présidentielle».

La nouvelle élection prési-

dentielle est dédiée, selon les thèmes de la campagne électorale de M. Maduro à «la rénovation et la reconstruction économique» sur fond de «paix et de démocratie dans le pays». Touché par l'effondrement des cours du brut depuis 2014, le Venezuela, qui tire 96% de ses revenus du pétrole, souffre d'un manque de devises qui l'a plongé dans une crise aiguë. En cinq ans le PIB a fondu de 45% selon le FMI, qui anticipe une contraction de 15% en 2018 et une inflation de 13.800%.

PALESTINE: Le transfert de l'ambassade du Paraguay à El-Qods est illégale et viole les résolutions de l'ONU

Le ministère palestinien des Affaires étrangères a condamné lundi la décision du Paraguay de transférer son ambassade à El-Qods occupée, la qualifiant d'«illégal, illégitime et violant les résolutions des Nations-unies», ont rapporté des médias.

La diplomatie palestinienne a considéré cette décision de «subordination aux dictats et aux tentations américaines et israéliennes» a rapporté l'agence de presse WAFA. Le même département a affirmé «qu'il poursuit ce dossier pour renforcer le front international rejetant l'annonce américaine sur El-Qods occupée et dénonçant le transfert de l'ambassade américaine dans la ville sainte», considérant aussi cette décision «illégal et illégitime» en «violation des droits du peuple palestinien et des résolutions pertinentes des Nations-unies, de la légitimité et de la loi internationale». Le président du Paraguay Horacio Cartes a inauguré lundi à Al-Qods la nouvelle ambassade de son pays.

Le gouvernement palestinien impute la responsabilité de la mort du prisonnier Awesat aux autorités israéliennes

Le gouvernement palestinien a imputé lundi la responsabilité de la mort du prisonnier palestinien, Aziz Awesat, aux autorités d'occupation israéliennes, lançant un appel à la communauté internationale et aux organisations pertinentes d'intervenir «immédiatement» pour sauver la vie de tous les détenus palestiniens dans les prisons israéliennes, a indiqué lundi l'agence de presse Wafa.

Le porte-parole du gouvernement palestinien, Yusuf Al-Mahmoud a déclaré que «la plupart des rapports et des témoignages publiés par le mouvement des prisonniers révèlent que les autorités d'occupation israéliennes poursuivent la politique de la négligence médicale contre les prisonniers palestiniens dans les prisons israéliennes et ne leur procurent pas le traitement nécessaire, ce qui conduit à la dégradation de l'état de leur santé, qui est connu par la politique de mort lente». M. Al-Mahmoud a renouvelé son appel à la communauté internationale et aux organisations pertinentes d'intervenir «immédiatement pour sauver la vie des prisonnières et prisonniers palestiniens» dans les geôles israéliennes. Awesat a été arrêté par les forces d'occupation le 24 mars 2014 et condamné à 30 ans de prison ferme. Il a souffert de saignement grave et d'une crise cardiaque à la suite de l'agression arbitraire par les forces d'occupation israéliennes le 2 mai 2018, ce qui a nécessité son transfert immédiatement à l'hôpital à maintes reprises, mais son état de santé s'est dégradé, ce qui a conduit à sa mort.

ONU La 71^e Assemblée mondiale de la santé s'ouvre à Genève

La 71^e Assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est ouverte lundi à Genève avec à l'ordre du jour plusieurs questions importantes ayant trait à la santé publique. La santé, l'environnement et le changement climatique, la lutte contre la pénurie mondiale de médicaments et de vaccins, la stratégie mondiale et le Plan d'action sur la santé publique, l'innovation et la propriété intellectuelle, ainsi que les questions relatives au budget et au financement sont autant de questions d'actualité qui seront examinées lors de la session, selon le site de l'organisation. L'Assemblée mondiale de la santé est l'organe décisionnel suprême de l'OMS. La 71^e assemblée prendra fin le 26 mai.

APS

ARABIE SAOUDITE: Tir de missile en provenance du Yémen



La défense antiaérienne saoudienne a intercepté un missile balistique tiré sur la ville de Jazane (sud) par les éléments du mouvement armé «Anssar Allah» dit Houthis du Yémen voisin, a annoncé lundi la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite. Les débris du missile ont atterri dimanche soir sur des zones résidentielles de Jazane, sans faire de victimes, a déclaré le porte-parole de la coalition, le colonel Turki al-Maliki, dans un communiqué publié par l'agence saoudienne SPA.

Ces derniers mois, les Houthis ont intensifié les tirs de missiles en direction de

l'Arabie saoudite qui les combat au Yémen. Deux de ces engins ont visé samedi la ville de garnison de Khamis Mushait, selon le colonel Maliki. Un missile a été intercepté et détruit, tandis que l'autre est tombé sur une zone désertique non peuplée, a-t-il dit. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le conflit au Yémen a fait près de 10.000 morts et plus de 55.000 blessés. Plus de 2.200 autres civils sont morts du choléra et des millions de personnes sont au bord de la famine dans ce que l'ONU considère comme «la pire crise humanitaire du monde».

IRAK/LÉGISLATIVES: Moqtada Sadr plaide pour une large coalition gouvernementale

Le chef du mouvement sadriste irakien, Moqtada Sadr, vainqueur des législatives, a plaidé pour un gouvernement «inclusif» en rencontrant les dirigeants des principales forces du futur Parlement, dont certains qu'il avait écarté aussitôt après l'annonce des résultats, selon des sources médiatiques. Après avoir élu le Parlement, l'Irak attend désormais de connaître la coalition qui gouvernera le pays, durant les quatre années à venir. Les tractations s'annoncent

longues pour former cette coalition qui doit rassembler au moins 166 députés. Moqtada Sadr, qui s'est présenté à ce scrutin avec l'alliance (La marche pour les réformes), a rencontré dimanche soir Hadi al-Ameri, le chef du Hachd al-Chaabî ayant vaincu avec les troupes irakiennes le groupe terroriste auto-proclamé «Etat islamique (EI/Daech)». Peu après les législatives du 12 mai, Moqtada Sadr-dont la liste a remporté 54 sièges- avait tendu la main à la plupart

des forces politiques du pays, mais n'avait pas mentionné la liste de la Conquête (une liste d'anciens commandants et combattants du Hachd al-Chaabî) emmenée par M. Ameri --47 sièges. Pourtant dimanche, l'ancien chef d'une puissante milice devenu héros de la lutte anti-corruption a reçu à Baghdad M. Ameri. Il a plaidé, selon un communiqué de son bureau, pour «former au plus vite un gouvernement inclusif». Cela relève, a-t-il insisté, d'«une décision politique

nationale». Peu avant, Moqtada Sadr avait reçu Haider al-Abadi, le Premier ministre sortant, soutenu par la communauté internationale et donné favori, qui s'est classé troisième aux législatives avec 42 sièges.

Les deux hommes, qui depuis le début de la campagne électorale laissent entendre qu'ils pourraient s'allier pour former le gouvernement, ont tous deux plaidé pour un gouvernement «inclusif» de «technocrates».

WILAYA D'ALGER:

58 monuments et sites archéologiques classés biens culturels nationaux, plus de 100 autres «en abandon»

La wilaya d'Alger compte cinquante-huit (58) monuments et sites archéologiques «classés biens culturels nationaux», alors qu'une centaine d'autres, datant de différentes époques, demeure «non classée» et «en état d'abandon», a-t-on appris auprès de la vice-président de l'Assemblée populaire de la wilaya (APW) d'Alger, Mme Djebali Farida.

«Au niveau de la capitale, plus de 100 monuments archéologiques, tels que des palais datant de différentes époques, sont «non classés» et laissés «à l'abandon», a précisé à l'APS Mme Djebali.

«Sur un total de 89 monuments et sites archéologiques que compte Alger, et dont 58 sont classés biens culturels nationaux, figurent 68 monuments historiques, 16 sites naturels, 4 sites archéologiques et un (01) ensemble urbain», a indiqué, pour sa part, le Sous directeur de l'inventaire des biens culturels au ministère de la Culture, Chanez Bourouis.

«Outre 58 monuments classés, 9 autres monuments ont été inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire et 5 autres ont fait l'objet d'une ouverture d'instance de classement», a-t-elle ajouté.

Parmi les biens culturels immobiliers protégés dans la wilaya d'Alger, l'on recense 14 palais dont la majorité se trouve à la Casbah contre 30 palais classés à travers le territoire national.

Selon la même responsable, le nombre des biens culturels immobiliers au niveau national est de 924 monuments et sites dont 395 monuments et sites classés, 433 autres inscrits sur la liste d'inventaire supplémentaire, 64 sites naturels, 5 parcs culturels, 21 secteurs sauve-

gardés et 6 monuments faisant l'objet d'une ouverture d'instance de classement.

Au titre des biens culturels classés à la Casbah figurent Dar Essouf (ex-Cour pénale), Dar Mustapha Pacha, El-Kalaa (La Citadelle), la Grande Mosquée, la mosquée Abderrahmane Et-Thaâlibi, la prison Barberousse (Serkadji), ainsi que le bâtiment de l'hôtel «El Djazair» (El-Madania), le Fort turc (Bordj El-Kiffan), Djenane Rais Hamidou (El Biar), le siège de la Grande Poste et d'autres monuments et sites datant de différentes époques historiques, a ajouté Mme Bourouis.

Soulignant que plus de cent (100) sites archéologiques, datant de différentes époques, demeurent à Alger «non classés» et «en état d'abandon», Mme Djebali Farida a fait savoir que l'APW d'Alger organisera prochainement une conférence sur la restauration de ces sites archéologiques, notamment les vieux palais pour rendre à la capitale son lustre d'antan et en faire une ville touristique par excellence.

La conférence sera une occasion pour soulever les problèmes rencontrés par les parties concernées en matière de restauration et de réhabilitation de ces sites archéologiques, a-t-elle indiqué.

La capitale, à elle seule, compte plus de 10 palais parmi les plus

beaux du pays nécessitant, a-t-elle dit, des travaux de restauration et de réhabilitation, à l'instar du Fort turc de Bordj el Kiffan, un palais bâti sur un grand rocher mais transformé en marché de fruits et légumes.

La même responsable a cité également le palais «Barberousse» à Rais Hamidou construit depuis plus de cinq siècles et nécessitant des travaux de restauration, ajoutant que la Direction de la Culture de la wilaya d'Alger s'attèle à réhabiliter ces sites pour promouvoir le tourisme dans la capitale.

La commission de la Culture de l'APW d'Alger «se penche actuellement sur l'ensemble des sites archéologiques de la wilaya, en vue de leur restauration et réhabilitation à des fins touristiques, a-t-elle souligné.

Elle a fait état, dans ce contexte, du lancement récemment des travaux de restauration du site archéologique «Rusgunia» à Tamentfoust, une cité romaine qui renferme un palais, une cathédrale et des bains romains, relevant que la plage de Tamentfoust renferme des pièces archéologiques datant de différentes époques, mettant en avant l'existence de bandes criminelles spécialisées dans le trafic de pièces archéologiques subtilisées des fonds marins et du site «Rusgunia».



Quatre monuments classés récemment dans la wilaya d'Alger

Selon la direction de la Culture de la wilaya d'Alger, quatre (4) monuments et sites archéologiques ont été classés en 2017. Il s'agit de la Grande poste, de l'Université d'Alger, du Théâtre national Algérien Mahieddine Bachtarzi (TNA) et de Djenane Lakhdar à El Madania. Quant aux neuf monuments inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, ils devront intégrer dans moins de dix années, la liste des biens culturels nationaux. Le classement des sites et monuments archéologiques vise, selon la même source, à leur conférer une protection juridique avant même le début de leur restauration. Les dolmans (monuments funé-

raires) de Ain Benian, «Djenane Rahet El Dey» à Bologhine, Bordj Is-tanbul à Bordj El Kiffan et La batterie (Tabbana) de Halq El Oued à Mohammedia, font partie des neuf (09) monuments inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire de la wilaya d'Alger. Le classement de ces monuments et sites historiques est à même d'assurer une protection juridique avant d'entamer leurs travaux de réhabilitation. La direction de la culture de la wilaya d'Alger qui a recensé un très grand nombre de sites et de monuments archéologiques «non classés», s'attèle à la mise en œuvre d'un plan de protection et de valorisation de ces sites archéologiques à l'instar de celui de «Rusgunia» à Tamentfoust.

Arezki L'bachir, le barde guillotiné ou l'honneur comme moteur de la résistance

Le 14 mai 1895, à l'aube, devant la gendarmerie d'Azazga (Tizi-Ouzou), Arezki Ben Bachir est guillotiné. Une page de la résistance naissante à la colonisation française venait d'être tournée.

Pour perpétuer sa mémoire, le réalisateur Djamel Bendeddouch a, le 22 avril dernier, fait don à la direction de la culture de la guillotine ayant servi dans le tournage de son film, «Arezki l'indigène», réplique exacte du sinistre instrument qui a servi à la mise à mort du célèbre rebelle contre le colonialisme français, qui reprend ainsi place dans la cour de l'ancienne prison coloniale de la ville. Un geste par lequel le réalisateur avait affirmé «vouloir ressusciter et offrir à la mémoire collective un pan de l'histoire de la région et du pays» dont les acteurs étaient des rebelles solitaires dont la révolte couvait un caractère social, économique et politique. Il est intéressant, considère-t-il, de «savoir qu'il y a eu des personnages qui ont toujours déstabilisé l'ordre colonial» et «il y a toujours eu des révoltés et des révoltes» signe d'une conscience prématurée et permanente de l'injustice de la situation coloniale.

Peu connu, Arezki L'bachir avait pourtant inscrit son nom au fronton de la résistance à l'ordre colonial qui s'installait, tout comme le furent Bouziane El Kalai, dans la région de Beni Chougane à l'Ouest du pays, et de Messaoud Ben Zelmat, dans les Aurès. On les appelait, alors, les «bandits d'honneur», mais, ce n'est là qu'un arbitraire du signe lexical, selon que l'on soit du côté de l'administration coloniale ou de celui des populations qui, elles, voyaient en eux plutôt des «justiciers» au grand cœur, comme en témoigne l'abondante poésie populaire qui leur est dédiée. «S'il y a une accusation que je rejette de toutes mes forces, c'est bien celle des vols. De toute ma vie, je n'ai volé personne. Aussi, je tiens à

être jugé pour ce que j'ai fait et ce que je suis : un révolté», déclarait Arezki L'bachir aux juges, lors de son procès. Pour Bendeddouch comme pour Younes Adli, auteur d'un livre sur le personnage, Arezki L'bachir était un personnage fabuleux qui avait réussi à assooir son emprise sur toute la Kabylie et jusqu'aux confins du Constantinois et de l'Algérois, grâce à son intelligence et son courage. Pour Younes Adli, il était non seulement «un justicier, un homme de courage et d'honneur, mais aussi un esprit visionnaire, stratégique et même espionne et audacieux parfois, qui jouait avec le destin». Il était «un homme intelligent et un meneur d'Hommes», affirme-t-il. Ainsi, lorsque l'administrateur français avait fait emprisonner sa femme, séparée de son bébé, pour l'obliger à se rendre, et ensuite, fait subir le même sort à son père et sa sœur, il n'a pas hésité à se rendre à Alger et aller voir le procureur général dans son bureau.

Un autochtone correctement vêtu demande à voir le procureur général. Que peut avoir un indigène, même si élégamment vêtu, avec le puissant procureur Flandin ? Il lui fait savoir qu'il a des informations de première importance concernant Arezki L'bachir et fut reçu avec égards. Le lendemain, le procureur général fut anéanti, il reçut une petite carte qui lui parvint «je vous remercie de m'avoir accordé audience et reçu avec courtoisie dans votre bureau» signée Arezki L'bachir.

L'appel du maquis

Le Sénatus Consulte avait dépeuplé des milliers de familles algériennes de leurs terres, les contraignant à la misère. Beaucoup de colons, attirés par les gains que leur procurait le liège devenu une marchandise de valeur, affluèrent vers Azazga et s'y installèrent sur les terres confisquées aux autochtones. L'écrasement de la révolte de 1871, dont le père

d'Arezki fut un des porte-drapeaux, et l'expropriation des biens de sa famille en représailles, fut un tournant dans sa vie. À l'image de l'écrasante majorité de ses compatriotes, il fut «berger, puis cireur de bottes à Alger, garçon de bain maure, manœuvre, bûcheron, petit khammès à Azazga» selon Emile Violard, auteur de deux ouvrages écrits entre la fin 1893 et 1894. De retour à Azazga, il se fait embaucher comme bûcheron et fut vite édifié sur le diktat des agents forestiers qui faisaient subir les pires humiliations aux autochtones. Excédé par leur comportement, il fomenta, avec quelques bucherons qui ne supportaient plus les vexations quotidiennes, un projet de révolte.

Très vite, sa réputation de justicier est établie et il fait établir des critères d'enrôlement rigoureux pour éloigner de lui les bandits de grands chemins. D'autres groupes et autres révoltés ayant pris le maquis, à l'instar des frères Abdoun, se rallient à lui et combattent sous ses ordres.

Inquiétée par ces alliances et la recrudescence des foyers de révolte qui se déclaraient un peu partout, dans le Haut-Sébaou, Azzeffoun et jusqu'à la Soummam, l'autorité coloniale est en ébullition. «Arezki a supplanté l'autorité de l'administration française. Il règne sur un véritable royaume dans lequel près de 200 000 kabyles ne discutent aucun de ses ordres», écrit le sous-préfet Lefebure dans un rapport au gouverneur général à Alger.

L'administration coloniale s'alarmant d'un risque d'insurrection, décida d'agir. Au total, 300 zouaves, deux escadrons de chasseurs d'Afrique et une centaine de gendarmes furent dépêchés d'Alger pour renforcer le dispositif déjà en place en Kabylie.

Le 25 novembre 1893 sous le commandement du préfet Laroche et de Lefebure, près de 1000 soldats entamèrent, sous la neige,



l'expédition contre les troupes d'Arezki, qui fut arrêté un mois plus tard, avec l'un des frères Abdoun, Mohand Saïd, le soir du samedi 24 décembre dans la région d'Akbou, sur dénonciation du caïd Belkacem et de Ben Ali-Cherif. Il est conduit à Alger et incarcéré à la prison Barberousse jusqu'à son procès et sa condamnation. Après une année en prison dans des conditions difficiles, le procès d'Arezki L'bachir et de son compagnon Mohand Saïd Abdoun s'ouvre enfin le 23 janvier 1895 à Alger. Il fut couvert par une douzaine de journaux, dont trois paraissant en métropole, Le Figaro, Le petit parisien et Le petit marseillais. Une présence médiatique dont Arezki L'bachir va se servir pour se livrer à un véritable réquisitoire contre la situation coloniale et contrecarrer les desseins de l'administration qui voulait le présenter comme un simple voleur. «S'il j'ai pris le maquis, c'est parce qu'on nous a spoliés, j'avais à me venger de ceux qui avaient profité de leurs rapports privilégiés avec l'administration pour me réduire à la misère au même temps que les miens», déclare-t-il pour expliquer les motivations de sa révolte. Et de s'enthousiasmer : «Je déclare assumer la responsabilité des assassinats des amis et des gendarmes. J'ai agi en mon âme et conscience, et pour être plus clair, je les revendique aujourd'hui devant vous». Au terme du procès, il fut condamné à mort. Transféré à Azazga, le 13 mai 1895, il fut guillotiné le lendemain avec cinq de ses compagnons.

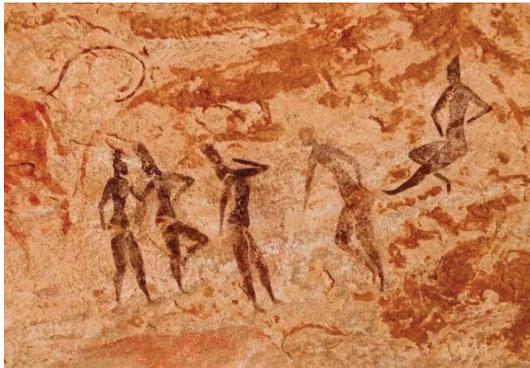
GROTTE PRÉHISTORIQUE DE TAFESSERA (AZAILS) : Découverte d'outils de pierres de taille et d'ossements d'animaux de l'époque épipaléolithique

Des outils de pierres de taille et des ossements d'animaux ont été découverts dernièrement dans une grotte préhistorique de «Ghar Lehmam» de Tafessera, dans la commune des Azails (35 km au sud de Tlemcen), par une équipe de fouilles de l'antenne de Tlemcen du Centre national de recherches préhistoriques, anthropologiques et historiques (CNRPAH), a-t-on appris dimanche du conservateur en chef du patrimoine culturel à la Direction de la culture de la wilaya, Brahim Chenoufi.

Le responsable de cette campagne de fouilles, le chercheur au CNRPAH Youssef Sam, a indiqué, pour sa part, que ces fouilles ont pu être menées grâce à une autorisation délivrée par le ministère de la Culture sur la base de la prospection positive de cette grotte, à savoir le ramassage en surface de pièces lithiques composées de pierres taillées (armes ou outils), rappelant qu'un sondage effectué, sur place en 2017, a abouti au dégagement d'ossements d'animaux.

Les premières estimations, s'appuyant sur l'observation de cette industrie, remonte à priori de l'époque épipaléolithique qui englobe la culture ibéromaurisienne, soit entre approximativement 8.000 et 14.000 ans avant l'ère chrétienne, ont affirmé les deux spécialistes.

L'importance et la particularité de ces fouilles mettent l'accent sur le caractère inédit de cette grotte qui vient enrichir le nombre des gisements préhistoriques de la région de Tlemcen où l'on recense



déjà «les abris de la Mouilah» près de Maghnia, «le lac Kerrar» de Remchi et «Ghiran Errih» ou Grottes du vent entre Ouzidane et Ain El Houtz, a-t-on indiqué.

Cette grotte préhistorique avait été découverte à Tafessera voilà deux ans par une équipe de chercheurs du CNRPAH spécialistes en

préhistoire, lors d'une mission de reconnaissance. Selon le jeune chercheur du CNRPAH Youssef Sam, les pièces archéologiques exhumées ont été transférées à l'antenne du CNRPAH de Tlemcen, implantée au Centre des études andalouses, pour études approfondies, faisant savoir que d'autres

campagnes de fouilles seront nécessaires pour une meilleure compréhension de l'occupation de la grotte et la vie de ces hommes préhistoriques sur les rives de la Tafna.

Parallèlement et pour protéger le site de cette grotte, un travail de sensibilisation a été mené auprès des autorités et associations locales pour, notamment, la mise en place d'un gardiennage et la réalisation d'une clôture autour du site, a-t-on indiqué, mettant l'accent sur la disposition de ces deux parties pour mener à bien ces missions.

Avec l'ouverture de l'antenne de Tlemcen du CNRPAH, le domaine préhistorique a commencé à être étudié, depuis trois ans, au niveau d'une région abritant des sites réputés et où des prospections du terrain ont débuté à Tlemcen et du bassin de la Tafna et ses bassins versants atteignant des parties des wilayas d'Ain Temouchent et de Sidi Bel-Abbes. Des sondages ont été également effectués au niveau du lac Kerrar de Remchi.

SKIKDA : Découverte d'un site archéologique à Ouled Hebaba



De vestiges, dont la période historique n'a pas été encore établie, ont été découverts début mai dans la mechta Zaâroura, dans la commune d'Ouled Hebaba (Sud de la wilaya de Skikda), a-t-on appris dimanche de la direction de wilaya de la Culture.

Des tuiles et des pierres sculptées ont ainsi été exhumées au cours de travaux effectués par l'Entreprise nationale de géophysique sur le site qui épouserait une configuration de bains romains, a indiqué Houssam

Boudjellal, coordinateur du patrimoine culturel à la direction de la Culture, précisant que les constatations préliminaires des experts de la direction n'ont pu déterminer la période exacte à laquelle remonteraient ces vestiges.

Le Centre national de recherche en archéologie a été informé de cette découverte et une équipe sera dépêchée dans la région pour effectuer des relevés et mener des fouilles autour du site, a indiqué le même cadre.

Les travaux ont été aussitôt arrêtés sur le site par l'En-

treprise nationale de géophysique, avant de signaler la découverte aux services de la commune qui, à leur tour, ont saisi la direction de la Culture.

Courant 2017, des poteries remontant au III^{ème} siècle avaient été trouvées dans une carrière située dans la commune de Leghdir, selon la même source qui a indiqué que depuis 2009, pas moins de 30 sites archéologiques appartenant aux périodes préhistorique, phénicienne et romaine ont été découverts dans la wilaya de Skikda.

MUSIQUE Une guitare emblématique du son électrique de Bob Dylan vendue 495.000 dollars

Une guitare emblématique du passage de Bob Dylan du folk à l'électrique a été cédée samedi à 495.000 dollars à New York, lors d'une vente aux enchères consacrée aux «icônes de la musique». Estimée entre 400.000 et 600.000 dollars, la guitare, une Fender Telecaster de 1965 qui appartenait à Robbie Robertson, guitariste de Bob Dylan, a été utilisée tant par Dylan que par Eric Clapton et George Harrison, selon la maison d'enchères Julien qui organisait la vente. Elle a marqué la conversion du chanteur folk de «The Times They Are

A-Changing», à l'électrique avec des chansons comme «Like a Rolling Stone». Parmi les autres guitares célèbres vendues sous le marteau samedi: la première guitare électrique de George Harrison, une Hofner Club 40, partie pour 430.000 dollars, ou une guitare Fender Telecaster en bois de rose fabriquée pour Elvis Presley en 1968, adjugée 115.200 dollars. Plus de 40 ans après sa mort, les objets du «King» continue à s'arracher. Une ceinture d'Elvis, lourdement décorée, qu'il avait portée lors

d'un concert à Hawaï en 1972, s'est vendue 354.400 dollars. Une bague en diamant en forme d'étoile, donnée par Elvis à une admiratrice lors d'un concert en 1975, s'est elle adjugée à 100.000 dollars.

La vente de samedi comptait aussi beaucoup de tenues de scène, ayant appartenu à des artistes aussi divers qu'Elton John, Britney Spears ou Michael Jackson.

Un costume veste-pantalon en cuir du défunt chanteur de «Thriller», assorti d'une chemise jaune, est parti pour 217.600 dollars, a indiqué Julien's. Pour 179.200 dollars, un collectionneur anonyme a aussi acquis une ceinture de cuir avec boucle en argent marquée des lettres d'or BAD. Julien's avait déjà organisé vendredi une vente aux enchères d'objets ayant appartenu à Prince, mort en 2016.

Au total, quelque 600 lots de stars de la musique ont été mis en vente sur deux jours, pour un montant total de plus de six millions de dollars, a indiqué samedi soir une porte-parole de Julien's.



CINÉMA «Deadpool 2» bondit au sommet du box- office nord- américain



Après la saga «Avengers», place à un autre super-héros: «Deadpool 2» a bondi en tête du box-office nord-américain avec 125 millions de dollars de recettes ce week-end, selon les chiffres provisoires publiés dimanche par le cabinet spécialisé Exhibitor Relations.

Le film, réalisé par David Leitch, met en scène Ryan Reynolds qui crée sa «X-Force» pour protéger un jeune mutant du redoutable Cable (Josh Brolin). Relégué loin derrière en deuxième position, le troisième volet de la saga «Avengers», choc titanique entre la collection de super-héros Marvel et le maléfique Thanos, a déjà rapporté 595 millions de dollars aux Etats-Unis et au Canada depuis sa sortie il y a quatre semaines.

Sur ces marchés, le film n'a pas encore dépassé le premier épisode qui avait rapporté 623 millions de dollars en 2012. En troisième position, «Le Book Club», avec Diane Keaton et Jane Fonda, fait son entrée dans le classement avec 12,5 millions de dollars.

Le film suit les aventures de quatre amies qui découvrent avec joie «50 nuances de Grey» et décident, dans la foulée, de vivre de nouvelles expériences. Vient ensuite la nouvelle comédie «Life of the Party» avec 7,7 millions de dollars (31 millions de dollars cumulés). Elle met en scène la truculente Melissa McCarthy dans le rôle de Deanna Miles, une mère de famille qui traverse un divorce et décide de se relancer en allant finir ses études universitaires dans la même faculté que sa fille.

Dans un tout autre genre, le thriller «Breaking In», est rétrogradé à la cinquième place avec 6,5 millions de dollars de recettes. Là encore, il est question d'une mère de famille, jouée par Gabrielle Union, mais dans une situation bien différente, contrainte de s'en prendre à une bande de malfrats qui tiennent ses deux enfants en otage. Voici le reste du Top 10: 6 - «Show Dogs» (6 millions de dollars en première semaine) 7 - «Overboard» (4,7 millions, 38 millions en cumulés) 8 - «Sans un bruit» (4 millions, 176 millions en cumulés) 9 - «Rampage - Hors de contrôle» (1,5 million, 92,4 millions en cumulés) 10 - «RBG» - (1,3 million de dollars, 3,8 millions en cumulés).

Programme de la soirée

TF1 20:00

L'arme fatale

Réalisateur : Larry Teng
Avec : Clayne Crawford, Damon Wayans



Riggs et Murtaugh sont appelés sur un chantier où un entrepreneur a été retrouvé empalé. Une femme, qu'il avait récemment rencontrée, a été témoin de la scène. Peu avant de mourir, le défunt avait eu une violente altercation avec un inspecteur qui le faisait chanter. De son côté, Trish est sur le point de finaliser un important contrat sur lequel elle travaille depuis plusieurs mois. Dans le même temps, Martin s'interroge sur la manière de reprendre contact avec Molly. Par ailleurs, la tension continue à être vive entre les époux Murtaugh.

France 2 19:55

Cash investigation

MAGAZINE D'INFORMATION 6 semaines / 37 épisodes



Dans la soirée du mercredi 21 mars 2018, Nicolas Sarkozy est mis en examen par trois juges du pôle financier pour « corruption passive, financement illégal de campagne électorale et recel de détournement de fonds publics libyens ». L'ancien président de la République aurait fait financer sa campagne pour la présidentielle de 2007 par Mouammar Kadhafi, l'ex-dictateur libyen. Pendant un an et demi, le journaliste Nicolas Vescovacci a enquêté sur ce dossier brûlant. De la Libye à l'Afrique du Sud, Elise Lucet et son équipe partent sur les traces des deux mystérieux intermédiaires qui œuvrent pour le compte de politiques français.

France 3 20:00

Tandem

Réalisateur : Christophe Douchand
Avec : Astrid Veillon, Stéphane Blancafort



Des promeneurs découvrent le corps d'une femme, rejeté par la mer. La victime s'appelle Marianne Pellat, et elle était la seule femme à exercer le métier de marin pêcheur dans le port voisin. Se pourrait-il qu'elle ait trouvé la mort en mer au cours d'une pêche ? Son bateau demeure en effet introuvable. Mais bientôt, l'autopsie révèle que si Marianne est bien morte noyée, le drame ne s'est pas produit en mer. Qui se cache derrière cette mise en scène ? Les enquêteurs fouillent dans le passé de la défunte et cherchent à découvrir qui, dans son entourage, aurait eu intérêt à vouloir sa mort...

CANAL+ 20:00

Gold

Réalisateur : Stephen Gaghan
Avec : Matthew McConaughey, Bryce Dallas Howard



En 1988, Kenny Wells perd sa maison et le reste. Plutôt que de se laisser abattre, il décide de faire équipe avec Michael Acosta, un géologue qui se persuade d'aller chercher de l'or au fin fond la forêt vierge indonésienne. Ensemble, ils affrontent mille dangers et finissent par trouver une mine d'or de plusieurs milliards de dollars. Kenny et son associé deviennent immensément riches. Des financiers entrent dans la danse et c'est là que les ennuis commencent. Le FBI entre en action lorsque 17 milliards de dollars sont détournés...

6 20:00

The Island célébrités

AVENTURES - France (2018) 6 épisodes



Après le groupe de dix célébrités, c'est au tour de Camille Cerf de se lancer dans le bain de la survie. Alors que Miss France 2015 comptait vivre l'expérience en collectivité, Mike Horn décide de l'isoler dans la partie sud de l'île. La jeune femme est ainsi débarquée avec Séfora, une cadreuse aguerrie de 29 ans. Les débuts sont particulièrement chaotiques, Mike Horn, qui les suit de près, doit intervenir pour sécuriser leur première nuit.

Jeux

Samourai-Sudoku n°1876

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.

8			2	3	7			
2	5		1	3	6	8		
1								
3	9							
4		8		2				
					9	7		
					2			
4	2		9	6	3	5		
7	8	2		1				

4				9	7	5		
9	6			8	3	4	2	
1								
8	7							
	9		2		3			
6	2		7	3				
			8	5	9			

			3		8			
			7					
			9		2			

9			6	2	5		4		9		4	1	8		
6	4		5	3	7	1			8	4		9	1	5	3
1									1						
9	2								6	2					
	1		8		6				8		4		7		
						3	2								
							4								
5	8		4	2		9	3								
6	7	8				2									



«Tout est beau dans ma bien-aimée, et rien n'est vrai chez elle.»

Citation de Properce ; Livre II, élégie 5 (vers 24 av. J.-C.)

Mots croisés n°1876

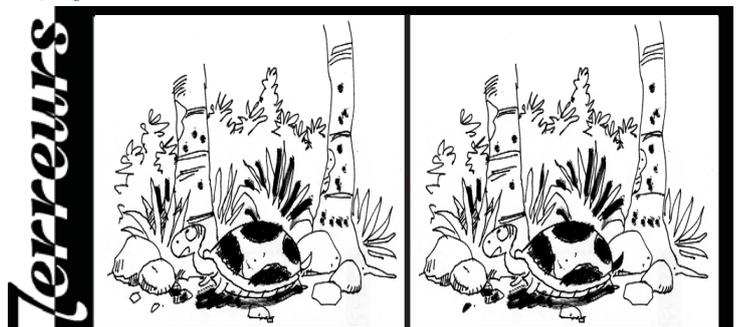
- 1 - Refus d'évolution
2 - Cause de mauvaise manoeuvre
3 - Dé - Noircis
4 - Fatigant - Massif suisse
5 - Largeur - Très mal classé
6 - Modèle d'élégance
7 - Excès - Sortez de cérémonie
8 - Nio - Détour
9 - Symbole chimique - Acide
10 - Migration de globules

Horizontalement:

Verticalement:

- A - Accusais
B - Fétide
C - Enorme cuivre - Fleuves au début
D - Savants turcs - Gros mot de bébé
E - Petit grade - Règles
F - Aviation anglaise - Genre de mouette
G - Reptile américain - Midi
H - Surveillance
I - Changèrent de timbre - Préposition
J - Légumineuses - Concret

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



CLASSEMENT ATP:

Nadal en tête, Djokovic continue sa descente

L'Espagnol Rafael Nadal, vainqueur du Masters 1000 de Rome, a repris lundi le sommet du classement ATP à une semaine de Roland-Garros (27 mai-10 juin) dont il est le tenant du titre, alors que le Serbe Novak Djokovic continue de s'enfoncer.

L'Espagnol avait cédé la place de n°1 mondial l'espace d'une semaine à Roger Federer qui ne joue pas la saison sur terre battue. Quant à Djokovic, et malgré une résistance encourageante face à Nadal en demies à Rome, il perd encore 4 places et dégringole au 22e rang mondial. Il occupait cette même 22e place la semaine du 2 octobre 2006 alors qu'il était en pleine ascension. Finaliste à Rome une semaine après sa victoire au Masters 1000 de Madrid,

Alexandre Zverev conforte sa



3e place en se détachant du 4e qui est désormais Marin Cilic (+1), demi-finaliste en Italie.

Classement ATP au 21 mai:

1. Rafael Nadal (ESP) 8.770 pts (+1)
2. Roger Federer (SUI) 8.670 pts (-1)
3. Alexander Zverev (GER) 5.615
4. Marin Cilic (CRO) 4.950 (+1)
5. Grigor Dimitrov (BUL) 4.870 (-1)
6. Juan Martin Del Potro (ARG) 4.450
7. Kevin Anderson (RSA) 3.635
8. Dominic Thiem (AUT) 3.495
9. David Goffin (BEL) 3.020 (+1)
10. John Isner (USA) 2.955 (-1)
11. Pablo Carreno (ESP) 2.415
12. Diego Schwartzman (ARG) 2.165 (+3)
13. Sam Querrey (USA) 2.140 (-1)
14. Roberto Bautista (ESP) 2.120 (-1)
15. Jack Sock (USA) 2.110 (-1)
16. Lucas Pouille (FRA) 2.030
17. Kyle Edmund (ENG) 1.950 (+2)
18. Tomas Berdych (CZE) 1.900 (-1)
19. Fabio Fognini (ITA) 1.895 (+2)
20. Hyeon Chung (KOR) 1.775

... 22. Novak Djokovic (SRB) 1.665 (-4) ...



CLASSEMENT WTA :

Sharapova poursuit sa remontée

La Russe Maria Sharapova a gagné onze places après sa demi-finale à Rome et se trouve désormais au 29e rang de la hiérarchie mondiale, d'après le classement WTA publié lundi. La Roumaine Simona Halep, finaliste à Rome, reste numéro 1 mondiale. La Danoise Caroline Wozniacki et l'Espagnole Garbine Muguruza complètent le trio de tête du tennis féminin. Malgré son sacre en Italie, la tenante du titre, l'Ukrainienne Elina Svitolina reste 4e.

La progression la plus marquante est celle de la Russe Maria Sharapova, en forme à une semaine de Roland-Garros, qui gagne 11 places et se hisse au 29e rang. L'ancienne N.1 mondiale avait déjà grappillé 12 places la semaine dernière après son quart à Madrid.

L'autre demi-finaliste mal-

heureuse à Rome, l'Estonienne Anett Kontaveit - tombée face à Svitolina - gagne un rang à la 25e place.

Classement WTA au lundi 21 mai:

1. Simona Halep (ROU) 7.270 pts
2. Caroline Wozniacki (DEN) 6.935
3. Garbine Muguruza (ESP) 6.010
4. Elina Svitolina (UKR) 5.505
5. Jelena Ostapenko (LAT) 5.382 (+1)
6. Karolina Pliskova (CZE) 5.335 (-1)
7. Caroline Garcia (FRA) 5.170
8. Petra Kvitová (CZE) 4.550
9. Venus Williams (USA) 4.201
10. Sloane Stephens (USA) 4.164
11. Julia Görges (GER) 3.090
12. Angelique Kerber (GER) 3.040
13. Madison Keys (USA) 2.826 (+1)
14. Daria Kasatkina (RUS) 2.825 (-1)
15. Coco Vandeweghe (USA) 2.533 (+1)
16. Elise Mertens (BEL) 2.525 (+1)
17. Ashleigh Barty (AUS) 2.328 (+1)
18. Kiki Bertens (NED) 2.250 (-3)
19. Magdalena Rybarikova (SVK) 2.225
20. Anastasija Sevastova (LAT) 2.225
21. ...
22. Maria Sharapova (RUS) 1.513 (+11)

BADMINTON/CHAMPIONNATS DU MONDE/1ÈRE JOURNÉE: Défaite de l'Algérie contre le Danemark (5-0)

La sélection algérienne masculine de badminton s'est inclinée lundi face à son homologue danois (5-0), lors de la première journée du groupe D des championnats du monde par équipes qui se déroulent du 20 au 28 mai à Bangkok en Thaïlande. L'Algérien Youcef Sabri Medel a perdu le premier match du simple de la journée contre le badiste danois Viktor Axelsen (21-4, 21-8), avant que son compatriote Mohamed Abderrahime ne s'incline face à Anders Antonosen (21-5, 21-9).

Le troisième et dernier match du simple, a été remporté par le Danois Jan O-Jor-

gensen qui a dominé l'Algérien Adel Hamek (21-7, 21-10). En double, les verts sont tombés à deux reprises. La paire algérienne composée de Koceïla Mammeri et Youcef Sabri Medel a été largement dominée par les Danois Mathias Boe et Mathias Christiansen (21-6, 21-11). Le second match du double a été remporté par le duo danois Mads Conrad Petersen-Mads Pieler Kolding face aux Algériens Mohamed Abderrahime Belarbi et Adel Hamek (21-3, 21-5).

L'équipe nationale qui évolue dans le groupe D, enchaînera mardi son second match

TENNIS / CLASSEMENT MONDIAL FÉMININ :

La joueuse de tennis algérienne Inès Ibbou a gagné huit places dans le nouveau classement mondial féminin, et se positionne désormais au 624e rang, suivant la nouvelle hiérarchie mondiale, dévoilée hier par la World Tennis Association (WTA).



L'Algérienne Inès Ibbou au 624e rang, après un gain de 8 places

La championne d'Afrique de 2015 souffre pourtant d'une blessure au coude, qui la prive de compétition depuis environ un mois, mais le fait que les candidates qui la devancent actuel-

lement au classement n'aient pas défendu leurs points ces derniers jours lui a permis d'effectuer ce petit bond en avant. Ibbou (19 ans) a contracté sa blessure au coude (ndlr, tennis-elbow) juste

avant la Fed-Cup 2018, qui s'est déroulée du 16 au 21 avril dernier en Tunisie, et qui devait marquer son retour en équipe nationale. Pour sa remise en forme, Ibbou avait choisi le Centre

national de la médecine du sport (CNMS d'Alger), et elle vient de reprendre les entraînements, avec l'objectif de retrouver son top niveau, avant d'envisager un retour à la compétition.

BASKET - CHAMPIONNAT D'ALGÉRIE DAMES / Finale Hussein-Dey Marines - GS Pétroliers : Acte I

La première manche de la finale du Championnat national féminin de basket-ball aura lieu mardi soir à la salle d'Aïn Bénian (Alger, 22h30) et opposera les deux meilleures formations algériennes de ces dernières années, en l'occurrence le GS Pétroliers et Hussein-Dey Marines.

Ces deux équipes ont dominé de bout en bout le championnat et ce n'est pas un hasard qu'elles ont atteint également la finale de la Coupe d'Algérie, prévue le 8 juin prochain à la salle Harcha (Alger).

Champion d'Algérie sortant et toujours invaincu depuis le début de l'exercice 2017-2018, le GSP partira avec les faveurs des pronostics face à un adversaire qu'il a battu à chaque fois qu'il a affronté durant la saison, dont la dernière le 1er mai lors du match au sommet de la 5e journée des play-offs (75-69).



Des chiffres qui donnent le tournis et ne laissent aucun doute sur l'hégémonie des équipières de Meriem Madoui sur la balle au panier en Algérie depuis plusieurs années, les basketteuses du GSP étant championnes depuis 2013 sans interruption.

Elles avaient d'ailleurs décroché un 5e titre consécutif en 2017 après leur victoire lors de l'ultime journée des play-offs de la saison dernière (69-66) devant les "Marines" qui les avaient cependant privées de doublé en 2016-2017 en les écartant en demi-finales de la Coupe d'Algérie (67-60). Cette finale de la Division nationale A se jouera en deux manches gagnantes. Le deuxième acte aura lieu le 28 mai, alors que la belle éventuelle est programmée pour le lendemain. Toutes les rencontres auront lieu dans des salles neutres.

COUPE D'ALGÉRIE DE HANDBALL (MESSIEURS - 1/2 FINALES): JSES-CRBBA et ESAT-GSP, deux chocs palpitants

Le tirage au sort des demi-finales de la Coupe d'Algérie de handball (messieurs), effectué dimanche au siège de la Fédération algérienne de handball à Alger, a donné lieu à deux chocs palpitants mettant aux prises les quatre meilleures formations de la petite balle nationale.

Le GS Pétroliers, tenant du trophée, sera opposé à l'ES Aïn-Touta, véritable trouble-fête et capable de brouiller les cartes des ténors. Les Pétroliers, sacrés du titre national de la saison 2017-2018, ont eu toutes les peines du monde pour se débarrasser du CRBEE Alger-centre en quarts de finale (25-24).

De son côté, le CR Bordj Bou Arréridj, vice-champion d'Algérie et dirigé par le coach national du Sept algérien Sofiane Haïouani, livrera un véritable duel face à la JSE Skikda, championne d'Algérie en 2014-2015 et qui ne cesse de jouer les premiers rôles depuis plusieurs saisons.

Demi-finales (samedi 26 mai) :

JSE Skikda - CR Bordj Bou Arréridj
ES Aïn Touta - GS Pétroliers.

LIGUE 2 MOBILIS/ASM ORAN : «Les portes sont ouvertes pour de potentiels repreneurs»

Le président de l'ASM Oran, Mohamed El Morro, a réitéré lundi l'intention de sa direction de poursuivre sa mission invitant ceux qui revendiquent son départ à se rapprocher du notaire pour racheter des actions leur permettant d'intégrer la société sportive par actions (SPA) de ce club de Ligue 2 Mobilis. «Nous n'allons pas fuir nos responsabilités, mais nous ne nous accrochons pas aussi à nos postes. Les règles du jeu sont bien claires dans ce registre : toute personne désirant prendre les commandes du club n'a qu'à se rapprocher du notaire pour racheter des actions», a déclaré El Morro à l'APS. Depuis quelques semaines, des parties dans la maison de l'ASMO sont montées au créneau pour réclamer le départ de la direction actuelle du club accusée d'avoir échoué dans sa mission de remettre cette formation à sa place parmi l'élite qu'elle a quittée depuis deux années. Une motion dans ce sens a été même remise au wali d'Oran par le biais du directeur de la jeunesse et des sports local pour demander son intervention. «Cela fait déjà un bon bout de temps que nous avons ouvert le capital du club sans que de potentiels repreneurs ne manifestent pour acheter des actions», a encore expliqué le même responsable. L'ASMO vient de terminer une saison très difficile, puisqu'elle avait patienté jusqu'aux dernières journées pour assurer son maintien. Pourtant, le club avait démarré le championnat dans la peau d'un sérieux candidat à l'accès en enchaînant les résultats positifs lors des six premières journées. Mais les «Vert et Blanc» n'ont pu poursuivre sur cette dynamique pour se retrouver par la suite en train de lutter pour leur maintien. «Plusieurs paramètres extra-sportifs nous ont joué un mauvais tour cette saison. Je pense en particulier aux interminables problèmes financiers auxquels nous faisons face et la détérioration de la pelouse du stade Habib-Bouakel qui nous a causée plusieurs blessures parmi les joueurs», a justifié le président du Conseil d'administration de la formation de M'dina J'dida.

ORAN : Un tournoi d'anciens footballers à haï Salem

Un tournoi de football regroupe, à haï Salem dans la commune de Bir El-Djir, vingt-quatre équipes d'Oran et de plusieurs wilayas de l'Ouest, avec la participation d'anciens joueurs, dans le cadre de l'animation et de la solidarité au mois de Ramadhan, a-t-on appris des organisateurs. Il s'agit de plusieurs quartiers et communes de la wilaya d'Oran, dont Arzew, Bir El-Djir, Hassi Bounif, Misserghine, Sidi Chahmi, haï Salem, Es-Seddikia, El-Hamri, entre autres, et de plusieurs wilayas de l'ouest dont Saïda, Mascara, Mostaganem, Ain Témouchent, Sidi Bel-Abbes et Tlemcen, a indiqué le président d'association locale, Aoumeur Fayçal. Les 24 équipes participant à ce tournoi, dont les organisateurs ont choisis, cette année, le slogan de «Non à la violence dans les stades» et qui se déroule du 1er au 27e jour de Ramadhan à raison de deux matchs par jour, sont réparties sur quatre groupes, a-t-il ajouté. En plus de l'animation durant la journée et le soir, cette manifestation sportive a également pour objectif d'apporter une aide aux enfants démunis et aux orphelins de plusieurs quartiers d'Oran en leur offrant des effets vestimentaires pour l'Aïd El-Fitr et des couffins de provisions pour leurs familles, à travers les cotisations des joueurs et d'habitants de haï Salem. Fayçal Aoumeur a, en outre, souligné que «pour attirer un plus grand nombre de jeunes à ce tournoi, nous avons fait appel à d'anciennes gloires du football à l'ouest du pays, dont Abdallah Djemaï, Haddou Moulay, Chalabi Boubekeur, les frères Yessaad de Mascara, Sid Ahmed Zerrouki, Lakhdar Belloumi, Dahleb, Kouider Boukessassa, Sofiane Daoud, Ayoub Farhi et Tarek Bettadj». En fait, chaque équipe participant au tournoi comprend une ou plusieurs anciennes gloires du football du pays et ce sont de véritables retrouvailles, pleines d'émotion, pour plusieurs d'entre eux, note-t-il, ajoutant que, chaque soirée, un ancien joueur est honoré. Les matchs du tournoi drainent un public nombreux au stade de proximité flambant neuf doté de gazon artificiel. Une grande animation règne aux alentours de cet espace, sous l'œil bienveillant et attentif des policiers de la 24e sûreté urbaine dont l'équipe a participé au tournoi, lors de l'ouverture, en disputa t un match contre une équipe du secteur de la justice. De nombreuses activités sportives et sociales ont lieu dans ce quartier depuis la réception de ce stade, devenu un lieu de ralliement des jeunes et des moins jeunes et pas seulement durant le mois de Ramadhan, a-t-on signalé.

CAN-2019 (U20) / 2E TOUR ÉLIMINATOIRE: L'Algérie et l'Egypte au tapis, la Zambie confirme, le Nigeria au forceps

Le deuxième tour retour des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations des moins de 20 ans de football, disputé ce week-end, a été marqué par l'élimination précoce de l'Algérie et de l'Egypte, alors que le Nigeria est passé de justesse et affrontera au prochain tour la Mauritanie, tombeuse de la Guinée.

Tenus en échec (0-0) au stade 5-juillet (Alger) lors de la manche aller, les juniors algériens ont été logiquement éliminés par les Black Satellites du Ghana (2-0) dimanche à Cape Coast.

Les Ghanéens ont toutefois attendu la fin de la première période pour trouver l'ouverture après plusieurs tentatives notamment de leur attaquant Richard Danso, comme cette frappe sur la transversale (26').

Enfin, après s'être frayé un passage dans la défense algérienne, le milieu de terrain Mohammed Kudus affûte son pied gauche, ne laissant aucune chance au gardien Saïd Daàs (36').

Au tout début de la deuxième période, les Ghanéens vont surprendre une autre fois leurs adversaires algériens après une mésentente dans leur défense que met à profit l'ailier Sadiq Ibrahim (46').

Kudus et Sadiq évoluaient, il n'y a pas si longtemps, parmi les U17. Jimmy Cobbinah et son groupe ont

désormais deux mois avant l'acte décisif contre le Bénin pour le voyage au Niger.

De son côté, l'Egypte, championne d'Afrique lors de l'édition 2013 en Algérie, a été sortie par une surprenante équipe du Sénégal aux tirs au but (7-6) après une égalité parfaite (0-0, 0-0).

En revanche, la Mauritanie a confirmé sa progression dans les jeunes catégories en dominant la Guinée (1-0, 2-3).

Les grosses cylindrées africaines ont composé leurs billets pour le dernier tour à l'instar du tenant du titre la Zambie, vainqueur du Rwanda (2-0, 1-1), du Mali qui a sorti facilement la Tanzanie (2-1, 4-1), du Nigeria qui a bataillé contre la Guinée-Bissau (2-2, 1-0) ou encore du Cameroun et de l'Afrique du Sud.

Enfin, l'exploit de ce tour a été réalisé par le Malawi, battu à domicile par l'Angola (2-1), mais qui a renversé son adversaire à Luanda (4-1).



Résultats	Aller	Retour
Mauritanie - Guinée	1-0	2-3
Guinée Bissau - Nigeria	2-2	0-1
Algérie - Ghana	0-0	0-2
Gambie - Bénin	2-1	0-2
Burkina Faso - Libye	3-1	3-3
Gabon - Côte d'Ivoire	3-0	0-2
Rwanda - Zambie	0-2	1-1
Burundi - Soudan	1-1	2-0
Ouganda - Cameroun	1-0	0-1
(4-5 t.a.b)		
Tanzanie - Mali	1-2	1-4
Mozambique - Afrique du Sud	1-1	0-3
Malawi - Angola	1-2	4-1
Botswana - Congo	1-1	0-3
Sénégal - Egypte	0-0	0-0 (7-6 t.a.b)

Programme du dernier tour

Mauritanie - Nigeria
Ghana - Bénin
Burkina Faso - Gabon
Zambie - Burundi
Cameroun - Mali
Afrique du Sud - Malawi
Congo - Sénégal

Aller : 13, 14, 15 juillet - Retour : 20, 21, 22 juillet. La phase finale aura lieu au Niger.

Battue par le Ghana 2-0, l'Algérie éliminée

La sélection algérienne masculine de football des moins de 20 ans (U-20) a été éliminée de la Coupe d'Afrique des nations après sa défaite devant son homologue ghanéenne sur le score de 2-0 (mi-temps : 1-0), en match retour du 2e tour des éliminatoires de la CAN-2019, disputé dimanche au stade Cape Coast (165

km à l'Ouest d'Accra).

Les buts de la rencontre ont été inscrits par Kusud Mohamed (36') et Sadek Ibrahim (47') pour le Ghana.

Lors du match aller joué le 11 mai dernier au stade 5-Juillet d'Alger, les deux équipes s'étaient neutralisées sur un score nul (0-0).

La sélection ghanéenne sera opposée au dernier tour des éliminatoires de la CAN-2019 à l'équipe qualifiée de la double confrontation entre le Bénin et la Gambie. Au match aller, la Gambie avait battu le Bénin 2-1 à Banjul.

La manche retour aura lieu dimanche à Cotonou.

JS SAOURA : «L'entraîneur Neghiz ira au bout de son contrat» (DG)

L'entraîneur Nabil Neghiz poursuivra sa mission aux commandes techniques de la JS Saoura qu'il a menée à la deuxième place de la Ligue 1 Mobilis, synonyme d'une deuxième participation en l'espace de trois ans à la Ligue des champions africaine de football, a-t-on appris lundi de la direction du club.

«Neghiz a un contrat de 18 mois qu'il va donc honorer. La direction de la JSS lui fait entière confiance après avoir réussi le pari de terminer sur le podium», a déclaré à l'APS le directeur général de la JSS, Mohamed Djebbar.

Neghiz, ex-sélectionneur national adjoint, avait rejoint la formation du Sud-Ouest du pays lors de la 22e journée en remplacement de Karim Khoudi qui avait à son tour succédé à Fouad Bouali au début de la phase retour.

A son arrivée à la JSS, cette dernière occupait la 7e place au classement, mais grâce à un enchaînement des bons résultats, elle a réussi à grimper des échelons pour finir vice-championne d'Algérie pour la deuxième fois

de l'histoire de ce club qui a accédé en 2012 à la Ligue 1.

Le bilan comptable de Neghiz comporte 22 points obtenus sur 29 possibles, avec à la clé six victoires de rang lors des six dernières journées du championnat.

Sous sa conduite aussi, les «Canaris» n'ont concédé qu'une seule défaite, sur le terrain du DRB Tadjenanet (2-0).

Ce parcours de premier ordre de Neghiz a poussé certains présidents de club à songer à lui en prévision de la saison à venir, «mais la direction de la JSS n'est pas prête à le céder», a réaffirmé le DG Djebbar, ajoutant que Neghiz sera en charge de l'opération de recrutement en engageant de nouveaux joueurs «capables de relever le défi lors de la compétition africaine, tout en gardant l'ossature de l'effectif actuel».

Pour sa première expérience en Ligue des champions, la JSS avait quitté la compétition dès le tour préliminaire, rappelle-t-on.

MONDIAL 2018

BELGIQUE :
Une présélection
de 28 joueurs dévoilée

Le sélectionneur espagnol de la Belgique, Roberto Martínez, a dévoilé lundi une liste de 28 joueurs présélectionnés en vue de la Coupe du Monde de football qui se tiendra du 14 juin au 15 juillet en Russie.

Cette liste sera réduite à 23 noms après la rencontre amicale contre le Portugal le samedi 2 juin au Stade Roi-Baudouin de Bruxelles.

La présélection (28 joueurs):

Gardiens (4): Koen Casteels (Wolfsburg/GER), Thibaut Courtois (Chelsea/ENG), Simon Mignolet (Liverpool/ENG), Matz Sels (Newcastle/ENG, prêté à Anderlecht)

Défenseurs (9): Toby Alderweireld (Tottenham/ENG), Dedryck Boyata (Celtic/SCO), Laurent Cimán (Los Angeles/USA), Leander Dendoncker (Anderlecht), Christian Kabasele (Watford/ENG), Vincent Kompany (Manchester City/ENG), Jordan

Lukaku (Lazio Rome/ITA), Thomas Vermaelen (FC Barcelone/ESP), Jan Vertonghen (Tottenham/ENG)

Milieux de terrain (9): Yannick Carrasco (Dalian Yinfang/CHN), Nacer Chadli (West Bromwich Albion/ENG), Kevin De Bruyne (Manchester City/ENG), Moussa Dembélé (Tottenham/ENG), Marouane Fellaini (Manchester United/ENG), Adnan Januzaj (Real Sociedad/ESP), Thomas Meunier (Paris Saint-Germain/FRA), Youri Tielemans (AS Monaco/FRA), Axel Witsel (Tianjin Quanjian/CHN)

Attaquants (6): Michy Batshuayi (Chelsea/ENG, prêté à Borussia Dortmund/GER), Christian Benteke (Crystal Palace/ENG), Eden Hazard (Chelsea/ENG), Thorgan Hazard (Borussia Mönchengladbach/GER), Romelu Lukaku (Manchester United/ENG), Dries Mertens (Naples/ITA).

Lopetegui dévoila la liste
23 joueurs sans Morata

Le sélectionneur de l'équipe espagnole de football Julen Lopetegui, a dévoilé lundi une liste de 23 joueurs convoqués pour la Coupe du monde 2018 en Russie (14 juin - 15 juillet) sans l'attaquant de Chelsea, Alvaro Morata. Les attaquants appelés sont Isco, Asencio, Lucas Vasquez, Iago Aspas, Rodrigo Moreno et Diego Costa, au sein d'une liste conduite sans surprise par les cadres De Gea, Piqué, Ramos, Busquets et Iniesta.

La «Roja» évoluera dans le groupe B en compagnie du Portugal, du Maroc, et de l'Iran.

Les Espagnols entameront le tournoi le vendredi 15 juin face au Portugal au stade de Sochi.

Liste des 23 :

Gardiens (3): David de Gea (Manchester United/ENG), Pepe

Reina (Naples/ITA), Kepa (Athletic Bilbao)

Défenseurs (8): Dani Carvajal (Real Madrid), Alvaro Odriozola (Real Sociedad), Gerard Piqué (FC Barcelone), Sergio Ramos (Real Madrid), Nacho (Real Madrid), Cesar Azpilicueta (Chelsea/ENG), Jordi Alba (FC Barcelone), Nacho Monreal (Arsenal/ENG)

Milieux (6): Sergio Busquets (FC Barcelone), Saul (Atletico Madrid), Koke (Atletico Madrid), Thiago (Bayern Munich/GER), Andres Iniesta (FC Barcelone), David Silva (Manchester City/ENG)

Attaquants (6): Isco (Real Madrid), Marco Asencio (Real Madrid), Lucas Vasquez (Real Madrid), Iago Aspas (Celta Vigo), Rodrigo Moreno (Valence), Diego Costa (Atletico Madrid).

La sélection suisse
privée de son gardien
Marwin Hitz

L'équipe nationale suisse sera privée des services de son portier Marwin Hitz pendant la Coupe du monde qui se déroulera du 14 juin au 15 juillet en Russie, ont rapporté des médias helvétiques.

Le portier de 30 ans a fait part de son indisponibilité au sélectionneur de la Suisse Vladimir Petkovic, a-t-on précisé de même source, ajoutant que la raison de ce forfait reste pour l'heure inconnue.

Hitz, qui a disputé plus de 150 matches de Bundesliga pour Wolfsburg et Augsburg, devrait être remplacé par le gardien de but Yvon Mvogo.

Il vient de signer un contrat de trois ans avec le club allemand Borussia Dortmund (1ère div), où il sera la doublure de son compatriote Roman Bürki.

«Je voulais vivre encore une expérience différente», a dit Hitz pour expliquer son transfert.

Il s'est dit «réjoui de se fixer un tel défi, de jouer pour une si grande équipe et particulièrement de participer à la Ligue des champions».

Dortmund, quatrième du championnat cette saison, est qualifié pour la phase de poule de la prochaine C1.

APS

FOOTBALL/FRANCE/PLAY-OFFS 2:

Le Havre où évolue l'international algérien Zinedine Ferhat a perdu dimanche soir contre l'AC Ajaccio en demi-finale des play-offs ratant ainsi la finale des play-offs d'accession en Ligue 1 française.

Ferhat et le Havre ratent
l'accession en Ligue 1

Dans un match électrique entre les deux formations, c'est les locaux qui ont ouvert le score après 17 minutes de jeu par Ghislain Gimbert avant d'être surpris par l'égalisation de Jean Philippe Mateta à la 36e minute.

Aucun but n'a été marqué en seconde période.

Lors des prolongations, les visiteurs ont pris l'avantage grâce à une seconde réalisation de Mateta sur Penalty (111') mais Mohamed Mady Camara a remis les pendules à l'heure dans le temps additionnel de la deuxième mi-temps des prolongations (120'+6').

Le match s'est achevé sur un score (2-2) et les deux équipes ont été appelées à une séance des tirs au but pour les départager.

A ce jeu, aucun Ajaccien n'a tremblait alors que Ferhat et Gimber ont raté leurs tentatives ce qui a permis aux Corses de



valider leurs tickets pour la finale des play-offs.

Les prolongations ont été marquées par une pluie de cartons rouges et l'expulsion de quatre joueurs.

Le butteur Mateta (113) et Denys Bain (113e) pour le Havre et Mathieu Coutadeur (108') et Joris Sainati (114') côté Ajaccio.

Le match prévu initialement

vendredi a été reporté à cause d'incidents à proximité du stade François-Coty où le car des joueurs normands avait été caillassé et bloqué par des supporters ajacciens.

Pour le compte du match final des play-offs, Ajaccio défiera Toulouse en double confrontation (aller 23 mai/ retour le 27 mai).

TRANSFERT :

Bennacer priorité de la Sampdoria de Gênes

Le milieu international algérien Ismaël Bennacer, qui vient d'accéder en Serie A italienne de football avec Empoli, intéresse fortement la Sampdoria de Gênes qui en fait sa priorité en vue d'un éventuel transfert cet été, croit savoir ce lundi la presse locale.

L'entraîneur de la «Samp» Marco Giampolo a fait une liste des joueurs qu'il a envie d'avoir pour la sai-



son à venir et le nom du jeune milieu de terrain algérien âgé de 20 ans y figure, précise la même

source. Toutefois, les dirigeants d'Empoli n'ont pour l'instant aucune envie de vendre Bennacer, le joueur lui-même se verrait bien rester et connaître la Série A avec l'Empoli.

Pour sa première saison avec Empoli, qu'il avait rejoint en 2017 pour un contrat de quatre ans en provenance du FC Tours (Ligue 2/ France), Bennacer aura été l'un des joueurs les

plus en vue, avec notamment 39 apparitions (2 buts) L'ancien joueur de l'équipe réserve d'Arsenal (Premier league anglaise) a été appelé à la dernière minute en équipe nationale pour la Coupe d'Afrique des nations CAN-2017 qui s'est déroulée au Gabon, en remplacement de Saphir Taider, forfait pour blessure, sans pour autant jouer la moindre minute.

CHAMPIONNATS EUROPÉENS DE FOOTBALL :

3 internationaux algériens
sacrés avec leurs clubs

Trois internationaux algériens : Yacine Brahimi (FC Porto), Sofiane Feghouli (Galatasaray), et Hilal Soudani (Dinamo Zagreb) ont décroché le titre de champion avec leurs clubs respectifs, en clôture de l'ensemble des championnats européens le week-end dernier.

Au Portugal, le FC Porto a mis fin à cinq ans de disette en remportant le titre devant son grand rival Benfica Lisbonne, le premier depuis 2013.

Il s'agit du 28e sacre dans l'histoire du club.

Brahimi, qui avait rejoint Porto en 2014 en provenance du FC Grenade (Espagne) a été l'un des artisans de cette consécration, marquant 9 buts en 33 apparitions.

Il s'agit du premier titre dans la carrière professionnelle de Brahimi.

En «Super Lig» turque, le club stambouliote de Galatasaray a remporté le 21e titre de son histoire, alors que sa dernière consécration remonte à 2015.

Arrivé en Turquie en 2017 en provenance de

West Ham (Angleterre), Feghouli a réussi à arracher sa place de titulaire dans le dispositif de l'entraîneur Fatih Terim avant de s'illustrer avec 6 buts et 8 passes décisives en 27 apparitions.

A l'instar de Brahimi, il s'agit également du premier titre dans la carrière de Feghouli.

L'attaquant Hilal Soudani a ajouté une autre couronne à son riche palmarès en décrochant le titre du championnat croate, perdu la saison dernière au profit du HNK Rijeka, en attendant éventuellement le doublé, à deux jours de la finale de la Coupe prévue mercredi face au Hajduk Split.

Soudani, meilleur buteur du championnat avec 17 buts, compte désormais quatre titres de champion avec le Dinamo, deux coupes de Croatie, et une Supercoupe de Croatie.

Soudani (30 ans) avait rejoint le Dinamo Zagreb en 2013 en provenance de Vitoria Guimaraes (Div. 1 / Portugal) pour un contrat de quatre ans qu'il a prolongé en 2017 pour trois saisons supplémentaires.

BUFFON À PARIS DÈS MERCREDI ?

Alors que Buffon a joué son dernier match avec la Juventus Turin samedi lors de la victoire des siens contre l'Hellas Verone, les rumeurs autour de son avenir se multiplient. Sky Italia annonce ce lundi que le portier de 40 ans serait tout proche de s'engager avec Paris. Le média italien va même plus loin en précisant que les derniers détails seraient en train d'être finalisés et que l'annonce officielle de sa venue pourrait avoir lieu dès mercredi. Ce serait donc la première recrue du club parisien lors de ce mercato estival.



Lichtsteiner pressenti en Ligue 1

Stefan Lichtsteiner avait été annoncé à un doigt de s'engager avec le Borussia Dortmund en fin de saison. Il n'en est rien. Le latéral droit de la Juventus Turin refuse le club allemand et la Chine. De quoi espérer pour l'Olympique de Marseille annoncé également à ses trousses ? Stefan Lichtsteiner devra s'en aller de la Juventus Turin au terme de la saison. Les Turinois ne lui ont pas offert de prolongation alors que son contrat expire en juin prochain. Mais pour ce qui est sa prochaine destination, le latéral droit suisse n'a vraiment aucun souci à se faire.

Très sollicité en raison de son immense expérience, Stefan Lichtsteiner est ciblé par le Borussia Dortmund et par la Chine. Deux destinations qui n'ont malheureusement pas l'heur de lui plaire. « Je ne vais pas aller au Borussia Dortmund. Nous ne sommes pas d'accord. Il n'y a rien d'autre à dire à ce sujet. La Chine ? Je ne vais certainement pas y aller », a assuré le Turinois dans une interview accordée à Blick avant d'indiquer : « Je ne cours pas après l'argent et je regarde aussi la qualité de la vie. Ma femme et mes enfants ont besoin de se sentir bien et en Chine ce ne serait pas le cas. Je n'ai pas besoin de plus d'argent. »

Le prix fou de Koulibaly fixé par Naples

Peu importe qui voudra Koulibaly, il faudra y mettre le prix fort. On le sait, De Laurentiis (le président de Naples), n'est pas un grand vendeur... Et en fixant certaines sommes sur la tête de ses joueurs, on ne risque pas de les voir quitter les Azzurri.

D'après Rai Sport, il ne faudra mettre "que" 120 millions pour s'accaparer des talents du défenseur sénégalais. Alors même s'il a connu une nouvelle belle saison, à ce prix, il y a peu de chance qu'il évolue un jour au sein de Chelsea.

Et même les autres clubs intéressés n'iront probablement pas mettre une telle somme sur la table pour un défenseur. Dans tous les cas, la non qualification des Blues pour la Ligue des Champions aurait refroidi les envies de départ du principal intéressé. Dossier suivant !

Boateng ouvre la porte à un départ

Jérôme Boateng (29 ans) envisage de quitter le Bayern Munich, lors du mercato qui arrive. "Je suis à un âge différent de celui que j'avais à Manchester City et maintenant, c'est le

moment d'y penser encore. Bien sûr, il est très difficile de quitter le Bayern. Mais ça ne serait pas une décision contre le Bayern, car je me suis très bien senti pendant toutes ses années du côté de Munich", a-t-il indiqué au micro de Sky Sports. L'international allemand (70 sélections) évolue sous les couleurs du club bavarois depuis l'été 2011.

COURTOIS ÉVASIF SUR SON AVENIR

Le portier international belge repousse les offres de prolongation de Chelsea alors que le PSG et le Real Madrid sont à l'affût.

Partira, partira pas ? L'avenir de Thibaut Courtois chez le récent vainqueur de la FA Cup est plus qu'incertain.

Annoncé proche du PSG il y a encore quelques semaines, le portier international belge continue d'alimenter les rumeurs. Si aucune offre n'aurait été formulée à ce jour par la direction parisienne, les dossiers Buffon mais aussi Alphonse Areola pourraient rapidement débloquent la situation.

En tout cas, l'ancien de l'Atletico n'est pas pressé de donner sa décision.



